



Document de travail

MRC de Mékinac

Plan régional des milieux humides et hydriques-

Portrait aménagement

Version du 29 septembre 2021



Ce rapport a été réalisé

pour MRC de Mékinac

À l'attention de Louis Filteau,
Directeur du service d'aménagement du
territoire

560, rue Notre-Dame, Saint-Tite
(Québec) G0X 3H0

par la Société d'aménagement et de mise
en valeur du bassin de la Batiscan
(SAMBBA, OBV Batiscan-Champlain)

211, rue de l'Église
Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

☎ 418 362-3202

✉ info@sambba.qc.ca

www.sambba.qc.ca

Mission de la SAMBBA

Assurer, en concertation avec les acteurs de l'eau, la gestion intégrée des ressources en eau dans la Zone Batiscan-Champlain et de participer à son développement durable.

Référence à citer:



Équipe de réalisation

MRC DE MÉKINAC

Directeur du service d'aménagement du territoire Coordonnées Louis Filteau

Coordonnatrice au développement de la zone agricole et
gestionnaire des cours d'eau Pascale Dion

SAMBBA

Supervision	Christine Demers, biol. M.Sc. env
Chargée de projets	Marie-Ève Bourget-Boulanger, biol. M.Sc. env.
Géomatique	Anthony Champagne, géogr. M.Sc. env.
Analyse et rédaction	Marie-Ève Bourget-Boulanger, biol. M.Sc. env. Anthony Champagne, géogr. M.Sc. env.

Partenaires

ZIP Les Deux Rives

CAPSA

Bassin versant Saint-Maurice

Environnement Mauricie

Signature

Marie-Ève Bourget-Boulanger, biol. M. env.
Chargée de projet



Remerciements



Table des matières

INTRODUCTION	3
2. MISE EN SITUATION	4
2.1 Qu'est-ce qu'un milieu humide et hydrique?.....	4
DEFINITIONS	4
TYPES DE MILIEUX HUMIDES	5
2.2 Biens et services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques.....	6
REGULATION DU NIVEAU D'EAU	6
FILTRE CONTRE LA POLLUTION, REMPART CONTRE L'ÉROSION ET RETENTION DES SEDIMENTS	6
CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	7
ÉCRAN SOLAIRE ET BRISE-VENT NATUREL.....	7
SEQUESTRATION DU CARBONE	7
QUALITE DU PAYSAGE.....	7
2.3 Situation des milieux humides et hydriques dans le sud du Québec.....	8
2.4 Cadre légal applicable aux milieux humides et hydriques	8
2.5 Cadre de planification de l'aménagement du territoire	9
2.6 Démarche d'élaboration du PRMHH	9
3. PORTRAIT ET CONTEXTE D'AMENAGEMENT DE LA MRC DE MEKINAC.....	11
3.1 Portrait de la MRC.....	11
3.2 Contexte socioéconomique	16
3.2.1 PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES	16
3.2.2 PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUES.....	28
3.3 Utilisation du territoire actuel	32
3.3.1 UTILISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC.....	34
3.3.2 UTILISATION DETAILLEE DU TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER.....	34
3.4 Planification d'aménagement et de développement.....	41
3.4.1 PLANIFICATION EXISTANTE AU SAD.....	41
3.4.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....	59



Liste des tableaux

Tableau 1. Répartition de la population entre 2001 et 2019 et variation démographique des municipalités et de la MRC de Mékinac (Qc).....	17
Tableau 2. Évolution de la population de la MRC de Mékinac, par tranche d'âge, 2011-2019	19
Tableau 3. Âge moyen des habitants 2011-2019 des municipalités ainsi que de la MRC de Mékinac (Qc).....	20
Tableau 4. Nombre de ménages privés selon la taille du ménage pour la MRC de Mékinac (Qc) et la région de la Mauricie.....	21
Tableau 5. Perspectives démographiques de 2016 à 2041 de la MRC de Mékinac (Qc) basées sur les âges	22
Tableau 6. Perspectives démographiques de la MRC de Mékinac (Qc) entre 2016 et 2041 basées sur le nombre d'habitants et le nombre de ménages privés	23
Tableau 7. Perspectives de la population de la MRC de Mékinac (Qc) selon les municipalités entre 2016 et 2036	24
Tableau 8. Perspectives de ménage de la MRC de Mékinac (Qc) selon les municipalités entre 2016 et 2036	25
Tableau 9. Indice de vitalité économique des MRC de la Mauricie (Qc) en 2016.....	26
Tableau 10. Évolution de l'indice de vitalité économique de la MRC de Mékinac (Qc), 2002-2016.....	26
Tableau 11. Indice de vitalité économique pour les différentes entités municipales de la MRC de Mékinac (Qc), 2016.....	27
Tableau 12. Pourcentage (%) d'emploi par secteur d'activité en 2016 dans la MRC de Mékinac (Qc).....	30
Tableau 13. Montant et investissement réservés aux catégories de travaux forestiers sur le territoire de la MRC de Mékinac (Qc) pour les années 2018 et 2019.....	31
Tableau 14. Occupation du territoire agricole de la MRC de Mékinac et de la Mauricie (Qc).....	37
Tableau 15. Nombre d'entreprises agricoles enregistrées en 2010 et regroupées par type de production (MRC de Mékinac, Qc).....	38
Tableau 16. Dénombrement du nombre d'entailles d'érables pour l'acériculture dans la MRC de Mékinac (Qc) en 2016.....	41
Tableau 17. Superficie urbaine de chacune des municipalités	46

Tableau 18. Nombre de puits en dépassement des paramètres de la qualité de l'eau dans la MRC de Mékinac (Qc) en 2019 52

Tableau 19. Superficie des zones inondables par municipalités de la MRC de Mékinac (Qc) 56

Tableau 20. Superficie des zones à risque de mouvement de terrain dans la MRC de Mékinac (Qc) par classe de risque et par bassin versant et municipalité 57

Tableau 21. Plan d'action favorisant le développement agricole 61



Liste des figures

Figure 1. Municipalités et territoires non organisés du territoire de la MRC de Mékinac (Qc).....	12
Figure 2. Tenures des terres de la MRC de Mékinac (Qc).....	13
Figure 3. Territoires récréatifs présents dans la MRC de Mékinac (Qc).....	15
Figure 4. Proportions de la population des municipalités dans la MRC de Mékinac (Qc) en 2019	18
Figure 5. Variation démographique de la MRC de Mékinac (Qc) par groupes d'âge	18
Figure 6. Proportion des trois grands groupes de secteurs économiques pour la MRC de Mékinac et la région de la Mauricie (Qc), 2006	29
Figure 7. Affectation du territoire de la MRC de Mékinac (Qc)	33
Figure 8. Proportion des grandes affectations du territoire des municipalités de la MRC de Mékinac (Qc.).....	34
Figure 9. Distribution spatiale des exploitations des ressources naturelles.....	36
Figure 10. Répartition de la superficie végétale et des exploitations animales de la MRC de Mékinac (Qc) en 2010	39
Figure 11. Proportion des grandes affectations du territoire de la MRC de Mékinac (Qc).....	44
Figure 12. Secteurs d'intérêt historique, esthétique, écologique et culturel de la MRC de Mékinac (Qc)	48
Figure 13. Répartition des infrastructures de transport et des services publics dans la MRC de Mékinac (Qc).....	51
Figure 14. Indice de conformité des puits privés de la MRC de Mékinac (Qc) en 2019	53
Figure 15 Distribution des terrains contaminés de la MRC de Mékinac (Qc).....	55
Figure 16. Distribution des zones inondables et à risque d'inondations de la MRC de Mékinac (Qc)	58



Liste des acronymes

AMFM	Agence régionale de mise en valeur des forêts privée de la Mauricie
APTHQ	Association des protecteurs de tourbes horticoles du Québec
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
CAPSA	Organisme de bassin versant : Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur de la Chevrotière
CGDBR	Corporation de gestion sur développement du bassin de la rivière Saint-Maurice
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRE	Conseils régionaux de l'environnement
CUBF	Code d'utilisation des biens-fonds
GRET	Groupe de recherche en écologie des tourbières
GRHQ	Géobase du réseau hydrographique du Québec
ha	Hectare
ISQ	Institut de la statistique du Québec
km	Kilomètre
km ²	Kilomètre carré
LCPN	Loi sur la conservation du patrimoine naturel
LCMHH	Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
MEEDDM	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer



MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
MESS	Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIAM	Meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère du Transport du Québec
OBV	Organisme de Bassin Versant
PAÉE	Plan d'action pour l'économie et l'emploi
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan d'aménagement des zones agricoles
PFNL	Produit forestier non ligneux
PGIR	Plan de gestion intégrée régional
PLU	Plan local d'urbanisation
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
SAD	Schéma d'aménagement et développement
SAMBBA	Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan
TAAM	Taux d'accroissement annuel moyen
TCR	Table de concertation régionale
TNO	Territoire non organisé
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UFC/100 mL	Unité formant des colonies par volume de 100 millilitres
UTM	Unité thermique maïs
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

À propos de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA - OBV Batiscan-Champlain)



À propos des Partenaires

ZIP les Deux Rives

À Venir

Bassin Versant Saint-Maurice

Créé en 1991, et alors connu sous le nom de CGDBR (Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice), l'organisme est associé, entre autres, à l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice et au nettoyage de celle-ci. Avec l'adoption de la Politique nationale de l'eau du Québec en 2002, la Corporation se transforme en organisme de bassin versant (OBV), sous le nom de Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) et étend son territoire d'implication et d'action à l'ensemble du bassin versant.

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice est la cinquième zone de gestion intégrée de l'eau en importance au Québec, avec une superficie (MDDELCC, 2017) de 42 929 km². Son territoire, composé à plus de 85 % de forêts, de rivières et de lacs, touche à sept (7) régions administratives, dont la Mauricie (70 %). L'urbanisation se concentre principalement au sud, le long de la rivière Saint-Maurice et à proximité du fleuve Saint-Laurent. Outre la rivière Saint-Maurice, le réseau hydrique du bassin versant comprend 15 principaux tributaires et plus de 36 000 lacs.

La mission de BVSM est d'offrir son expertise à la communauté afin d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes sur tout le territoire de la rivière Saint-Maurice. À cette fin, les mandats de BVSM sont de:

- ♣ Élaborer et mettre à jour le Plan directeur de l'eau (PDE) en informant et en faisant participer les acteurs et les utilisateurs de cette ressource;
- ♣ Informer continuellement les acteurs de l'eau et la population du bassin versant;
- ♣ Participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent.

CAPSA

La CAPSA est un organisme de bassin versant reconnu par le gouvernement du Québec ainsi qu'un organisme à but non lucratif qui soutient, conseille, agit et harmonise par la concertation, la gestion intégrée de l'eau des bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf et du secteur La Chevrotière. Sa mission est d'offrir son expertise à la communauté afin d'harmoniser les activités humaines aux enjeux liés à l'eau et son écosystème.

Fondée en 1987 pour la protection de la rivière Sainte-Anne, la CAPSA travaille depuis 1992 dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. C'est en 2009, à la suite du redécoupage du Québec en 40 zones de gestion intégrée de l'eau que la CAPSA s'est vue confier, en plus du bassin



versant de la rivière Sainte-Anne, la gestion des bassins versants de la rivière Portneuf et de tous les cours d'eau se jetant au fleuve entre Portneuf et Sainte-Anne-de-la-Pérade, soit les bassins versants du secteur de La Chevrotière.

La CAPSA est une équipe multidisciplinaire composée de professionnels et de techniciens issus de différents champs d'expertise. La multidisciplinarité de cette équipe permet à la CAPSA d'échanger et d'interagir efficacement avec les acteurs œuvrant au sein de la zone d'intervention et d'aborder les problématiques liées à l'eau et ses usages, malgré les visions variées.

Environnement Mauricie

Section à venir.

À propos du Consortium mauricien

Section à venir.

Résumé

Section à venir.

Introduction

Section à venir.

2. Mise en situation

Cette section vise à contextualiser la démarche de mise en œuvre d'un plan régional des milieux humides et hydriques. Une description des différents types de milieux humides et hydriques, ainsi que de leurs principales fonctions écologiques, sont notamment définies. Un sommaire de la législation encadrant ces types de milieux et un résumé du cadre d'aménagement du territoire de la démarche d'élaboration d'un plan régional sont également présentés.

2.1 Qu'est-ce qu'un milieu humide et hydrique?

Les milieux naturels, tels que les milieux humides et hydriques, constituent une importante richesse pour l'ensemble des communautés, et ce, à l'échelle planétaire (Dy *et al.*, 2019). Longtemps considérés comme des sites dénués d'intérêt, les milieux humides sont, au contraire, des écosystèmes hautement productifs et très diversifiés. De fait, les milieux humides et hydriques assurent un grand nombre de fonctions écologiques permettant de fournir des biens et des services fondamentaux à la survie de l'humanité, au même titre que les écosystèmes forestiers et les terres agricoles. Les biens et les services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques représentent incontestablement un levier économique important pour la société, et ce, à toutes les échelles (locale, régionale, nationale et mondiale) (MELCC, 2020a). Avec plus de trois millions de plans d'eau douce et quelques dizaines de milliers de rivières, l'eau est une richesse collective inestimable au Québec. De fait, 22 % du territoire québécois est recouvert d'eau (MDDELCC, 2014). En plus, les milieux humides occupent une superficie d'environ 17 millions d'hectares, soit près de 10 % de l'ensemble de ce vaste territoire (MELCC, 2020a). Or, depuis le dernier siècle, les milieux humides et hydriques ne cessent d'être altérés, et ce, malgré leur importance capitale pour la collectivité.

Définitions

Par définition, les milieux humides et hydriques sont : « [...] des lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent » (LQE, chapitre Q-2, article 46.0.2). Les milieux humides se particularisent notamment par la présence de sols hydromorphes (sols montrant des signes physiques confirmant une saturation en eau fréquente) ou d'une dominance en espèces végétales hygrophiles (plantes affectionnant les milieux humides et hydriques pour assurer une croissance optimale ou aptes à tolérer des inondations périodiques). Les lacs et les cours d'eau (exemples : ruisseaux, rivières, fleuve Saint-Laurent) constituent les principaux milieux hydriques, tandis que les étangs, les marais, les marécages et les tourbières forment les quatre grands types de milieux humides (LQE, chapitre Q-2, article 46.0.2).

Les fossés mitoyens, de drainage et de voies publiques ou privées, comme définies dans la Loi sur les compétences municipales (LCM, chapitre 47.1, article 1), ne sont pas considérés comme étant des milieux humides ou hydriques (LQE, chapitre Q-2, article 46.0.2).

Types de milieux humides

Comme précédemment mentionné, selon la LQE (chapitre Q-2, article 46.0.2), il existe quatre grandes catégories distinctes de milieux humides, soit l'étang, le marais, le marécage et la tourbière. Cette classification repose sur un ensemble de critères, dont les principaux sont : le type de sol, les communautés végétales présentes et le régime hydrique de ces milieux (Bazoge et al., 2015).

ÉTANG

Les étangs sont caractérisés par la présence constante ou intermittente d'eau stagnante généralement peu profonde (moins de deux mètres en période d'étiage). Ceux-ci peuvent être d'origine naturelle (la plupart d'entre eux) ou bien résulter de perturbations naturelles ou anthropiques (exemples : barrages de castor, excavation, etc.) Ils peuvent être isolés ou connectés à un cours d'eau. La composition floristique de ces écosystèmes varie, entre autres, selon le type de substrat, le niveau de l'eau et la concentration en éléments nutritifs présents dans cette dernière. On y retrouve principalement des espèces herbacées aquatiques dont certaines structures (fleurs, feuilles ou tiges) peuvent flotter à la surface de l'eau ou être, totalement ou en partie, submergées. Le couvert végétal des étangs équivaut à moins de 25 % de la superficie totale du milieu (Bazoge et al., 2015).

MARAIS

Généralement connecté à un milieu hydrique ou à un étang, ce type de milieu humide se caractérise par un sol (minéral ou organique) partiellement ou complètement saturé en eau, même en dehors de la période de crue. Ils sont principalement composés de plantes herbacées adaptées à la présence irrégulière de l'eau, telles que plusieurs types de graminées et de joncs. Les espèces arbustives et arborescentes, lorsqu'elles sont présentes, couvrent moins de 25 % de la superficie totale de ce type de milieu humide (Bazoge et al., 2015).

MARÉCAGE

Les marécages sont dominés par les espèces végétales arbustives et arborescentes (plus de 25 % de leur superficie totale). Le sol de ce type de milieu humide est de nature minérale et il est caractérisé par une saturation partielle ou complète en eau (mauvais drainage). Les marécages isolés sont alimentés par les eaux de ruissellement ou par les résurgences de la nappe phréatique, tandis que les marécages riverains (situés aux abords des plans d'eau) sont alimentés par les inondations saisonnières ou par une nappe phréatique élevée (Bazoge et al., 2015).

TOURBIÈRE

Les tourbières sont caractérisées par la présence d'un sol organique constitué d'une épaisse couche de tourbe. Il existe deux grandes catégories de tourbières, soit les tourbières ombrotrophes (bog) et les tourbières minérotrophes (fen). Les tourbières ombrotrophes dépendent essentiellement des précipitations pour recevoir l'eau et les minéraux nécessaires à la croissance des végétaux, tandis que les tourbières minérotrophes sont alimentées à partir de la nappe phréatique. Une tourbière peut être ouverte (non boisée) ou boisée. Les tourbières boisées sont composées d'espèces végétales arborescentes de plus de quatre mètres de hauteur, et ce, sur une superficie égale ou supérieure à 25 % (Bazoge et al., 2015).

2.2 Biens et services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques assurent une multitude de fonctions écologiques essentielles au maintien de l'équilibre de l'ensemble des écosystèmes naturels. De fait, les fonctions écologiques résultent des différentes interactions entre toutes les composantes biotiques (vivant : faune, flore, etc.) et abiotiques (non-vivant : air, eau, sol, etc.), et ce, sans intervention humaine (MEEDDM, 2010). Les biens et services écosystémiques découlent, quant à eux, de ces processus biologiques et physicochimiques qui se produisent dans les écosystèmes, et ils constituent les bénéfices directs ou indirects rendus aux humains (Limoge, 2009). Ainsi, une fonction écologique peut contribuer à la réalisation de plusieurs services écologiques et, parallèlement, un service écologique peut découler de l'interaction de plusieurs fonctions écologiques (MEEDDM, 2010).

Dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau*, un total de six fonctions écologiques attribuables aux milieux humides et hydriques y sont définies (chapitre C-6.2, article 13.1):

Régulation du niveau d'eau

Les marais, les marécages inondables et les tourbières riveraines inondables contribuent à l'atténuation des impacts liés aux inondations (Jutras, 2018). Ces types de milieux humides ont la capacité de retenir, en période de crue, une partie des eaux de précipitation, les eaux de fonte et l'eau débordant du lit des cours d'eau, agissant ainsi à titre de bassins de rétention naturels. De plus, le sol et les végétaux composant les milieux humides riverains inondables créent une augmentation de la friction, réduisant notamment la vitesse d'écoulement de l'eau. Ceci a pour effet d'atténuer les impacts potentiels en aval des bassins versants (aplanissement des courbes hydrographiques : période de crue plus longue, mais de moins grande intensité (Gordon et al., 2004).

Filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion et rétention des sédiments

En freinant la vitesse d'écoulement de l'eau, les milieux humides riverains inondables atténuent l'érosion des berges (Jutras, 2018). Le système racinaire diversifié des différentes espèces

végétales composant les milieux humides riverains assure également une stabilisation notable des rives (Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et Groupe Hémisphères, 2016). Le ruissellement de surface et souterrain de l'eau, au travers de la végétation riveraine, favorise la rétention de particules fines en suspension, telles que certains éléments nutritifs et les sédiments. Ainsi, les milieux humides riverains filtrent l'eau et favorisent l'accumulation de sédiments (dépollution partielle de l'eau qui ruisselle vers les lacs et cours d'eau)(Jutras, 2018).

Conservation de la diversité biologique

Les milieux humides et hydriques sont des écosystèmes cruciaux pour le maintien de la biodiversité. De fait, ces milieux offrent des habitats de prédilection pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques. Ces dernières utilisent notamment les milieux humides et hydriques pour s'alimenter, s'abriter et se reproduire. Les conditions singulières des écosystèmes aquatiques, riverains et humides permettent de supporter les besoins essentiels de plusieurs espèces floristiques peu communes et limitées à ces types de milieux. Au Québec, près de 20 % des espèces végétales vasculaires associées étroitement aux milieux humides et hydriques sont présentement en situation précaire au Québec selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (MDDELCC, 2014). En ce qui concerne la faune, 379 espèces (vertébrés seulement) sont associées aux écosystèmes aquatiques et aux milieux humides, incluant 203 espèces de poissons et 119 espèces aviaires (oiseaux). De ce nombre, 69 espèces (18 %) sont en situation précaire (MDDELCC, 2014).

Écran solaire et brise-vent naturel

Les structures aériennes (branches, feuilles) des végétaux constituant les milieux humides bordant les différents types de milieux hydriques agissent à titre d'écran solaire en préservant le réchauffement excessif de l'eau (Avery, Audet Grenier, et Canards illimités Canada, 2005). De plus, ces structures protègent les sols en freinant la vitesse du vent. Ainsi, les milieux humides et les bandes riveraines contribuent à la diminution de l'érosion éolienne des sols dénudés ou faiblement végétalisés, protégeant notamment les cultures des dommages qui pourraient être causés par le vent (Avery et al., 2005).

Séquestration du carbone

Les tourbières sont considérées comme des puits de carbone de grande importance. En effet, plus du tiers du carbone contenu dans les sols de la planète se retrouve emprisonné dans la tourbe qui les compose. Puisqu'ils ont la capacité d'emmagasiner ce puissant gaz à effet de serre, ces types de milieux humides sont primordiaux dans un contexte de changement climatique (GRET, 2009).

Qualité du paysage

Les milieux humides et hydriques s'intègrent dans l'ensemble des composantes naturelles qui caractérisent le paysage. Ces types de milieux possèdent des valeurs intrinsèques étroitement liées au patrimoine esthétique et culturel qu'ils représentent (Blais, 2013). De plus, les écosystèmes

aquatiques et les milieux humides jouent un rôle important dans l'industrie touristique du Québec. De fait, plusieurs activités pouvant générer des retombées économiques substantielles sont liées à ces types de milieux, telles que la pêche (Bouchard, 2007b), la chasse (Bouchard, 2007a), la randonnée pédestre, le canotage, la photographie, l'ornithologie, etc. (Blais, 2013).

2.3 Situation des milieux humides et hydriques dans le sud du Québec

En dépit des nombreux biens et services écosystémiques rendus par les milieux humides et hydriques, souvent cruciaux à notre survie, une grande proportion de ces écosystèmes singuliers subit une panoplie de perturbations d'origine humaine. Effectivement, plusieurs facteurs anthropiques, tels que le développement urbain, l'expansion des terres agricoles et les activités sylvicoles, sont à l'origine de la perte, de la réduction ou de la dégradation de ces milieux, ce qui peut engendrer de lourdes conséquences sur la capacité de ces écosystèmes à assumer de façon optimale leurs fonctions écologiques et, du même coup, fournir les biens et services écosystémiques qui leur sont rattachés (Varin, 2013). De plus, de nombreuses autres pressions, telles que les impacts des changements climatiques, engendreront également des répercussions notables sur les milieux humides et hydriques au cours des prochaines décennies. La fréquence et l'amplitude de ces changements, qui affecteront notamment le régime hydrologique et la température, vont indéniablement diminuer la capacité de ces écosystèmes à remplir leurs fonctions écologiques (Varin, 2013).

Au Québec, 85 % des milieux humides sont des tourbières (Pellerin et Poulin, 2013) et la grande majorité d'entre elles se situent au nord du 51^e parallèle (APTHQ, 2011). Au Québec, environ 8 % seulement de la superficie totale des milieux humides se situent à l'intérieur des limites juridiques des zones désignées comme étant des aires protégées, bénéficiant ainsi d'un statut légal de protection selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN) (Pellerin et Poulin, 2013). Toujours d'après Pellerin et Poulin (2013), 19 % de la superficie totale des milieux humides situés dans les Basses-terres du Saint-Laurent ont été perturbés entre 1990 et 2011.

2.4 Cadre légal applicable aux milieux humides et hydriques

Adoptée et sanctionnée en juin 2017 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) réforme les dispositions juridiques assujetties aux milieux humides et hydriques afin d'assurer leur conservation. Le principe d'aucune perte nette est le point central de cette loi, et ce, afin de freiner la perte de milieux humides et hydriques et, du même coup, favoriser des gains (MELCC, 2020b). Cette loi « [...] permet de conserver, de restaurer ou de créer de nouveaux milieux pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides et hydriques et de planifier le développement du territoire dans une perspective de bassin versant en tenant davantage compte des fonctions de ces milieux essentiels » (MELCC, 2020b).

Des changements ont notamment été apportés à quatre autres lois (la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau* (ci-après nommée *Loi sur l'eau* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*), modifiant ainsi « le régime d'autorisation environnementale, les mesures de conservation du patrimoine naturel, la planification et la gestion intégrée des ressources en eau et la planification de l'aménagement du territoire » (Dy et al., 2019).

2.5 Cadre de planification de l'aménagement du territoire

Les municipalités régionales de comté (MRC) ont le mandat de rédiger et de mettre à jour un schéma d'aménagement et de développement (SAD). Ce document de planification établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire de la MRC. Il s'agit du document officiel le plus important d'une MRC en matière de planification. Il intègre notamment les grandes orientations d'aménagement du territoire, les grandes affectations territoriales (exemples : affectations urbaines, industrielle, récréative, forestière, agricole) et les périmètres d'urbanisation.

Le SAD inclut également les zones de contraintes (anthropiques et naturelles), les territoires d'intérêt (historique, culturel, esthétique et écologique), l'organisation du transport terrestre ainsi que la nature des infrastructures et des équipements importants existants et projetés. Un document complémentaire, incluant les règles à respecter par les règlements d'urbanisme des municipalités, doit également être annexé au SAD. De plus, ce document peut être bonifié par des outils de planification complémentaires, tels que le plan de développement de la zone agricole (PDZA), le plan d'action pour l'économie et l'emploi (PAÉE), les plans directeurs de l'eau (PDE) ainsi que le futur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) (MAMH, 2020a). Les municipalités locales ont, quant à elles, le mandat de réaliser et de mettre à jour un plan d'urbanisme. Ce document établit les grandes lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la municipalité et il doit être en concordance avec ce qui est présenté dans le SAD de la MRC. Tout comme le SAD, le plan d'urbanisme n'a pas d'effet juridique sur les citoyens. Ainsi, le contenu de celui-ci ne peut servir de justification pour refuser la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement. Par conséquent, les municipalités doivent donc adopter des règlements d'urbanisme pour appliquer les dispositions décrites dans les plans d'urbanisme (MAMH, 2020b).

2.6 Démarche d'élaboration du PRMHH

Comme mentionné dans la *Loi sur l'eau*, les MRC doivent élaborer et mettre en œuvre un *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH). Il s'agit d'un outil de planification afin d'orienter les décisions en matière de conservation des milieux humides et hydriques et de leur utilisation dans un contexte de développement durable à l'échelle du territoire d'une MRC. Ce document regroupe notamment les moyens à mettre en application afin de préserver les fonctions écologiques de ces milieux, de les valoriser et de pérenniser les différents services écosystémiques qu'ils rendent à la

communauté (Dy et al., 2019). Il est également important de souligner que les PRMHH s'appliquent à l'ensemble des milieux humides et hydriques en terres privées situées sur le territoire d'intervention d'une MRC, incluant ceux se prolongeant sur le domaine hydrique de l'État, et ce dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Le plan régional ne doit toutefois pas viser les autres terres du domaine de l'État (Dy et al., 2019). Tel que stipulé dans la *Loi sur l'eau*, les MRC doivent adopter un PRMHH dont le contenu devra être déposé auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour approbation, et ce, d'ici le 16 juin 2022. À la suite de son approbation, les MRC devront veiller à assurer la compatibilité de leur SAD avec leur plan régional. De plus, les municipalités détiennent dorénavant un plus grand pouvoir de juridiction en ce qui a trait au zonage et au lotissement, leur permettant ainsi d'assurer la conservation des milieux humides et hydriques à l'échelle locale. Ainsi, les actions et les mesures prévues dans les SAD pourront notamment être intégrées dans leurs plans et règlements d'urbanisme (Dy et al., 2019).

Afin d'obtenir une approbation ministérielle, un PRMHH doit obligatoirement respecter trois principes fondamentaux. Premièrement, celui-ci doit favoriser l'atteinte de l'objectif de zéro perte nette de milieux humides et hydriques en mettant notamment en place la séquence éviter-minimiser-compenser. Ce principe vise essentiellement à prévenir les impacts néfastes des activités anthropiques sur ces milieux. Le PRMHH doit aussi inclure les intentions de conservation des milieux humides et hydriques de la MRC concernée, en spécifiant les milieux d'intérêt pour la protection, la restauration ou la création, et ce de manière scientifique et impartiale. Plus précisément, les plans régionaux devront démontrer un certain équilibre entre les pertes potentielles appréhendées et les gains (restauration et création), en termes de superficies et de fonctions écologiques (Dy et al., 2019). Deuxièmement, l'élaboration d'un plan régional doit assurer une gestion cohérente par bassin versant, en tenant compte des problématiques liées aux ressources en eau à l'échelle de cette unité hydrographique. Comme stipulé dans la *Loi sur l'eau* (article 15.3, chapitre C-6.2), les MRC devraient consulter et collaborer avec les organismes de bassins versants (OBV), les tables de concertation régionale (TCR), les comités ZIP, les conseils régionaux de l'environnement (CRE) et les MRC adjacentes. De fait, les MRC devraient considérer leurs préoccupations, en se référant notamment aux plans directeurs de l'eau (PDE) et aux plans de gestion intégrée régionaux (PGIR). Troisièmement, les plans régionaux devraient aussi prendre en compte les enjeux liés aux changements climatiques (Dy et al., 2019). De fait, certaines fonctions écologiques imputables aux milieux humides et hydriques peuvent atténuer, selon le contexte, les impacts liés aux changements climatiques. La conservation des milieux humides et hydriques est donc un enjeu primordial dans l'objectif ultime de favoriser la résilience et l'adaptation des collectivités face à ces changements.

3. Portrait et contexte d'aménagement de la MRC de Mékinac

Cette section regroupe les informations au sujet de l'aménagement du territoire sur le territoire de la MRC. Cette synthèse d'information servira ensuite à l'établissement du diagnostic des milieux humides et hydriques.

3.1 Portrait de la MRC

La MRC de Mékinac est située au centre de la Mauricie. Cette MRC a pour limite ouest la région de Lanaudière (MRC de Matawinie), la frontière est borne la MRC de Portneuf dans la région de la Capitale-Nationale. Elle partage également ses limites territoriales avec les MRC de Maskinongé (ouest), des Chenaux (sud), la ville de Shawinigan (sud-ouest) et l'agglomération de La Tuque (nord; Conseil de la MRC de Mékinac 2008; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH] 2020a).

La MRC de Mékinac a été conçue en 1982 et regroupe dix municipalités: Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Saint-Tite, Hérouxville, Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac, Sainte-Thècle et Trois-Rives ainsi que quatre territoires non organisés: Lac-Masketsi, Lac-Normand, Rivière-de-la-Savane et Lac-Boulé (TNO; Conseil de la MRC de Mékinac, 2008; MAMH, s.d. c). La Figure 1 représente le territoire de la MRC de Mékinac et les limites de ses municipalités locales.

La MRC de Mékinac est la seconde MRC en importance de la Mauricie en termes de superficie grâce à ses 5 196 km². Ce territoire est réparti entre les propriétés privées possédant 19 % de la MRC et le domaine public occupant 81 % du territoire (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

La MRC de Mékinac est dominée par les écosystèmes forestiers utilisés pour les activités récréotouristiques ainsi que l'exploitation forestière occupant le nord de la MRC et ce tant sur les terres publiques que privées. Les activités agricoles occupent quant à elle le sud-est du territoire correspondant à la limite de l'invasion de la mer de Champlain (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

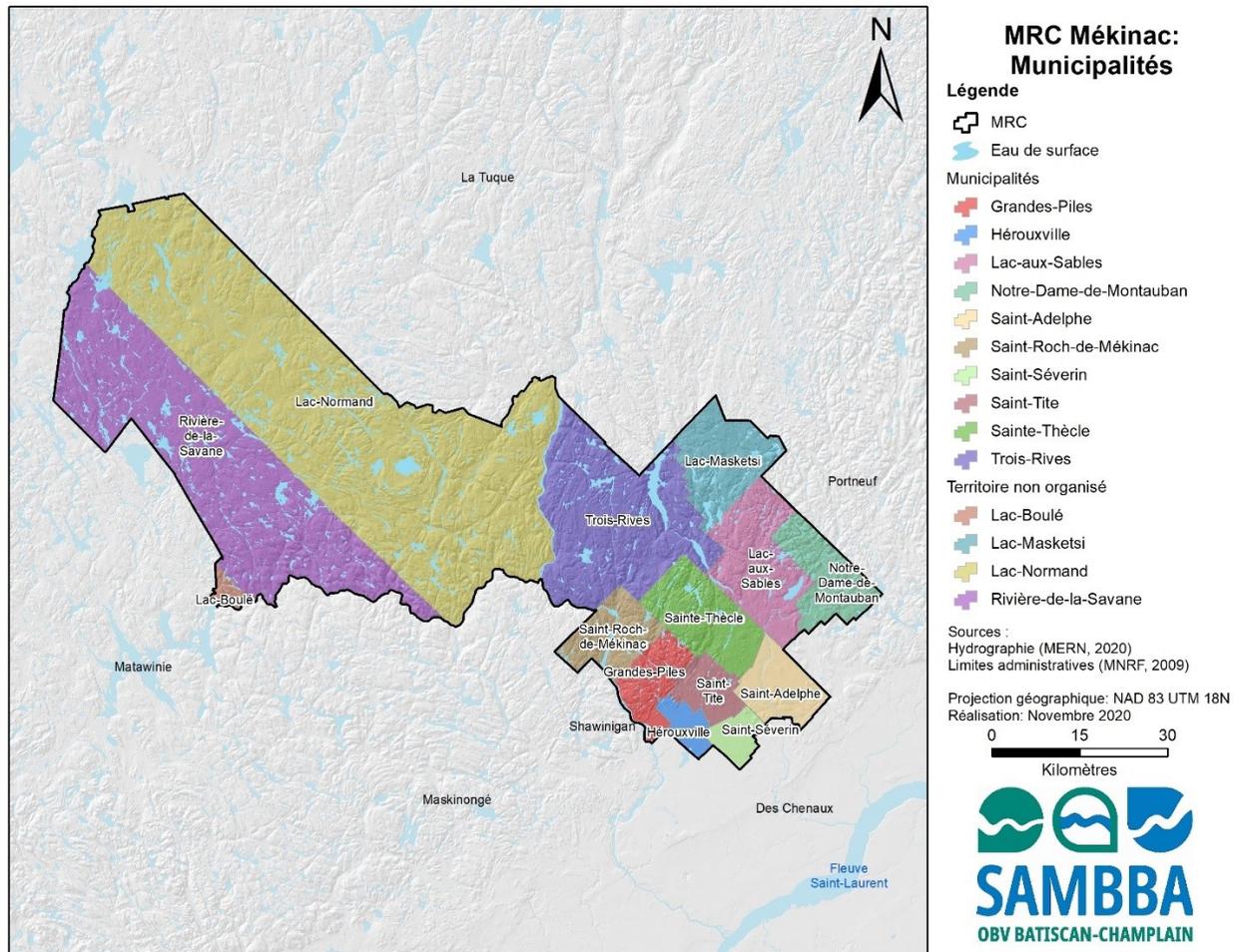


Figure 1. Municipalités et territoires non organisés du territoire de la MRC de Mékinac (Qc)

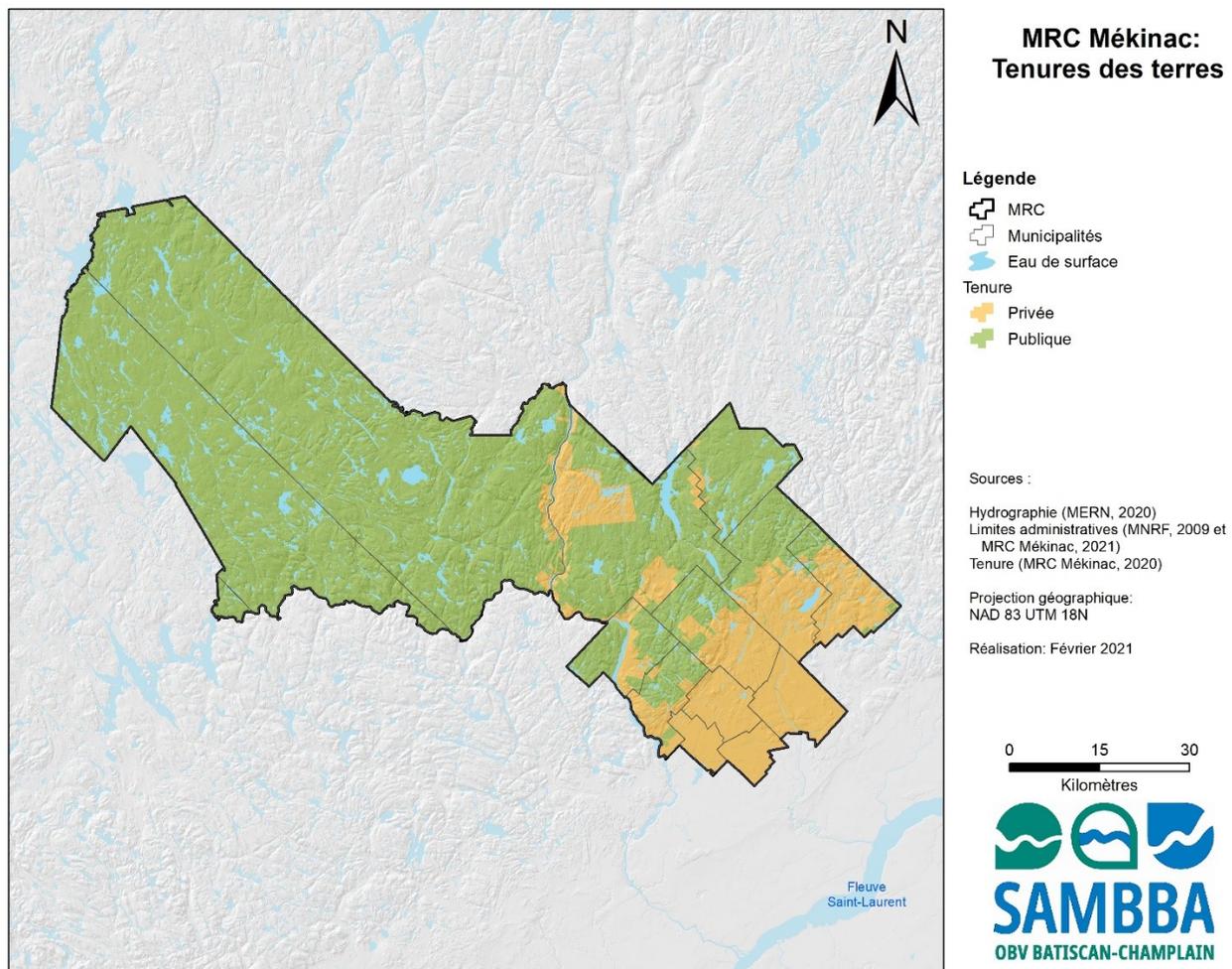


Figure 2. Tenures des terres de la MRC de Mékinac (Qc)

La MRC de Mékinac est traversée en son centre par la rivière Saint-Maurice qui draine le 2/3 du territoire. Toutefois c'est dans le bassin versant de la rivière Batiscan que la majorité (85 %) de la population habite. Quelques affluents de la rivière Sainte-Anne sont situés en partie dans les municipalités de Saint-Adelphe, Notre-Dame-de-Montauban et Lac-aux-Sables (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Les activités de villégiature sont concentrées près des lacs et sont importantes sur le territoire de la MRC. En plus des rivières Batiscan, Sainte-Anne et Saint-Maurice, il y a près de 2 000 lacs dont plusieurs servent de sites de villégiature reconnus à travers la province (MERN 2019). La MRC compte quatre zones d'exploitations contrôlées (ZEC) : Chapeau-de-Paille, Gros-Brochet, Tawachiche, et Wessonneau. De plus, les pourvoiries le Club Hosanna et le Domaine Batchelder, la réserve faunique du Saint-Maurice, une partie du Parc national de la Mauricie et les campings de la MRC représentent les secteurs reconnus pour le tourisme en plein air (Figure 3; Conseil de la MRC de Mékinac 2008).

Le tourisme occupe une place importante dans la MRC de Mékinac, se divisant en trois grandes catégories : activités de plein air, événements ainsi que parcours et attraits touristiques. La MRC de Mékinac est connue par les activités suivantes :

- Festivals, dont le festival western de Saint-Tite
- Activité de chasse et pêche dans les ZEC
- Activité de nautique (canot, kayak, rafting, rampes de mise en l'eau, wakeboard)
- Camping
- 400 kilomètres de sentier balisé de motoneiges
- Réseaux de sentiers de randonnées pédestres, cyclistes et équestres
- Route nationale de 155
- Sentiers quad, ski de fond, raquettes, traîneaux à chiens

Les activités touristiques stimulent la création d'emploi dans la région afin de soutenir la demande du tourisme en Mauricie (Tourisme Mékinac, s.d.a).

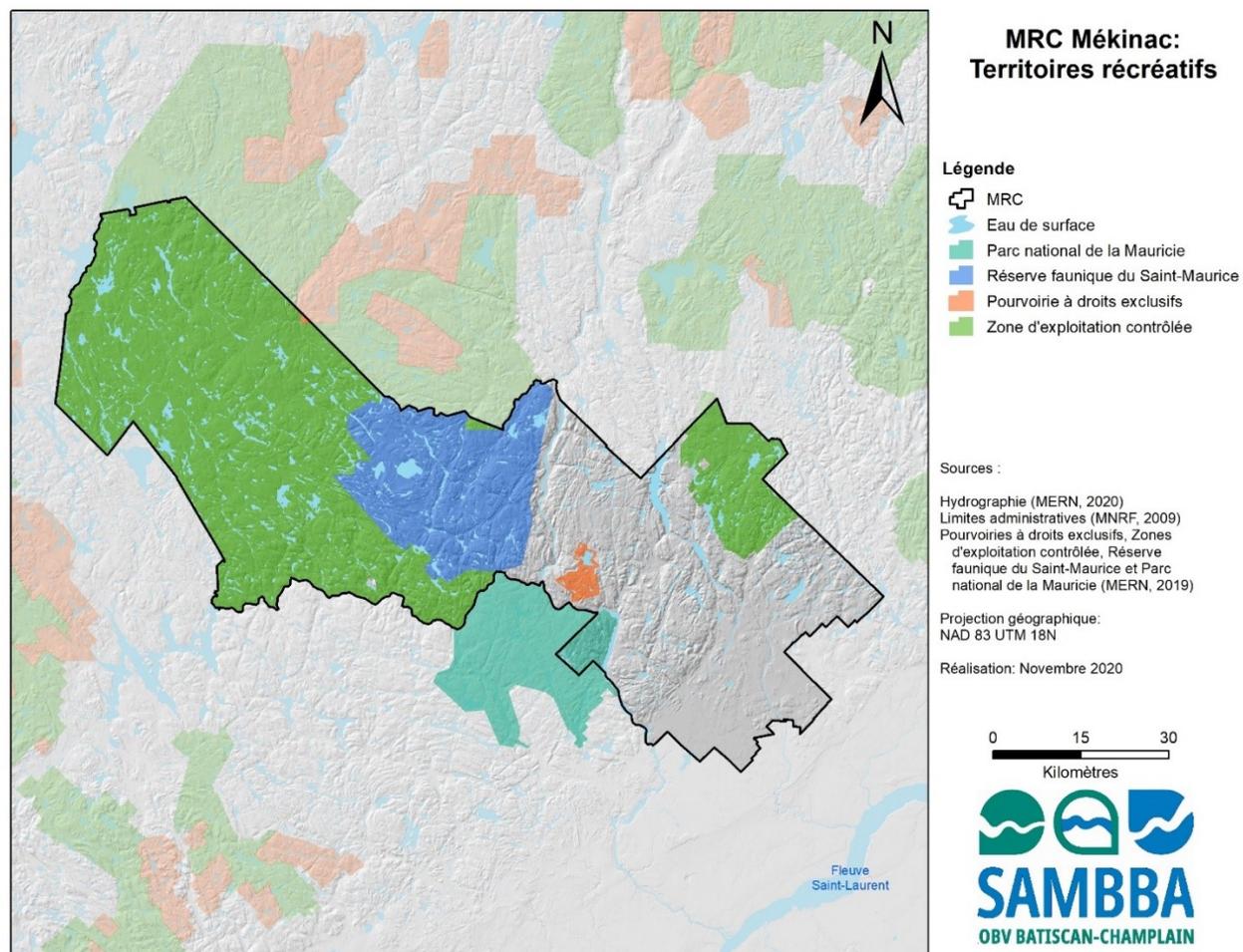


Figure 3. Territoires récréatifs présents dans la MRC de Mékinac (Qc)

3.2 Contexte socioéconomique

Afin de comprendre l'orientation d'aménagement de la MRC de Mékinac, le contexte socioéconomique permet de déterminer les perspectives démographiques ainsi que les principaux secteurs économiques de la MRC.

3.2.1 Perspectives démographiques

La perspective démographique calcule l'évolution d'une population en se basant sur des critères tels que la fécondité et la mortalité (Conseil international de la langue française, 1982). Ce type de calcul est caractérisé par la répartition et l'évolution de la population, des ménages, de la population par groupe d'âge, des perspectives de croissance démographique et de vitalité économique.

Répartition et évolution de la population

Entre 2001 et 2019, la population de la MRC de Mékinac a subi une réduction de la population de 5 %. Une tendance inverse de celle observée dans la région de la Mauricie où il y a eu une légère augmentation de la population (3,87 %). Le Tableau 1 illustre la répartition de la population pour chacune des municipalités ou territoires de la MRC de Mékinac. Parmi ces secteurs, neuf ont une variation démographique négative. Seulement Hérouxville et Grandes-Piles ont eu une augmentation démographique (Institut de la Statistique du Québec [ISQ] & Statistique Canada, 2020b).

Les quatre territoires non organisés (TNO) accueillent très peu de citoyens, lors de l'ensemble de la période d'analyse. En 2019, seulement 5 personnes habitaient sur l'ensemble des TNO, vivant toutes au Lac-Normand (ISQ & Statistique Canada, 2020b).

Tableau 1. Répartition de la population entre 2001 et 2019 et variation démographique des municipalités et de la MRC de Mékinac (Qc)

Nom de la municipalité ou du territoire	Population (nombre d'individus)					Variation 2001- 2016 (%)
	2001	2006	2011	2016 ^r	2019 ^p	
Notre-Dame-de-Montauban	833	846	799	746	738	-11
Lac-aux-Sables	1 337	1 319	1 377	1 293	1 280	-4
Saint-Adelphe	981	1 015	954	928	947	-3
Saint-Séverin	942	860	866	846	836	-11
Saint-Tite	3 916	3 819	3 882	3 670	3 693	-6
Hérouxville	1 298	1 242	1 347	1 285	1 308	1
Grandes-Piles	381	352	364	419	444	17
Saint-Roch-de-Mékinac	310	326	383	299	304	-2
Sainte-Thècle	2 557	2 490	2 494	2 477	2 422	-5
Trois-Rives	477	413	491	396	390	-18
Lac-Masketsi¹	12	5	0	0	0	-100
Lac-Normand¹	0	5	5	5	5	-
Rivière-de-la-Savane¹	0	0	0	0	0	-
Lac-Boulé¹	0	0	0	0	0	-
MRC de Mékinac	13 044	12 692	12 962	12 364	12 367	-5

r = Données révisées
p = Données provisoires
¹: Territoire non organisé (TNO)
Sources: ISQ et Statistique Canada, 2020b

La population de la MRC de Mékinac est répartie entre les dix municipalités où Saint-Tite et Sainte-Thècle accueilleraient respectivement 30 % et 20 % de la population en 2019 (Figure 4, ISQ & Statistique Canada, 2020b). C'est la municipalité de Saint-Tite qui est le pôle dominant de la MRC où il y a le plus grand nombre de services et d'industries (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

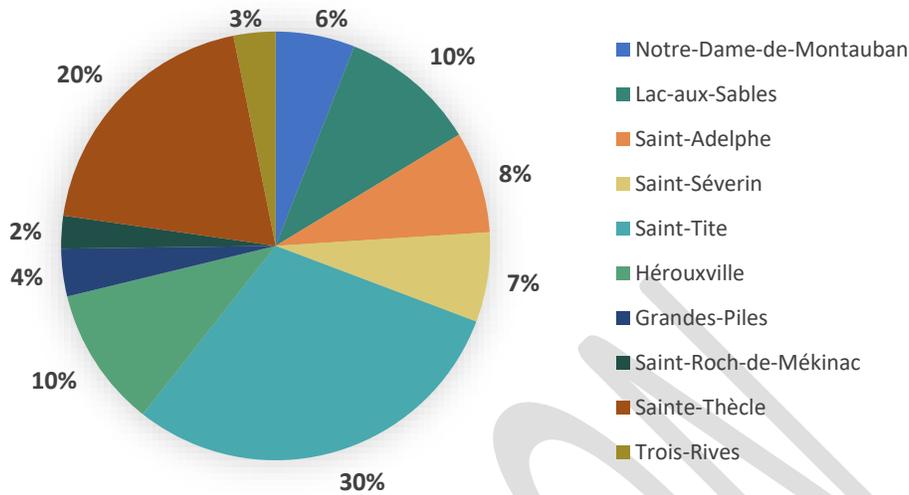


Figure 4. Proportions de la population des municipalités dans la MRC de Mékinac (Qc) en 2019 (ISQ et Statistique Canada, 2020b)

À travers la MRC, on observe des variations démographiques entre les différentes tranches d'âge de 2001 à 2016. La tranche d'âge de 0 à 44 ans a diminué passant de près de 50% à 35,8% de l'ensemble de la population tels que présentés à la Figure 5 (ISQ, Statistique Canada 2020a).

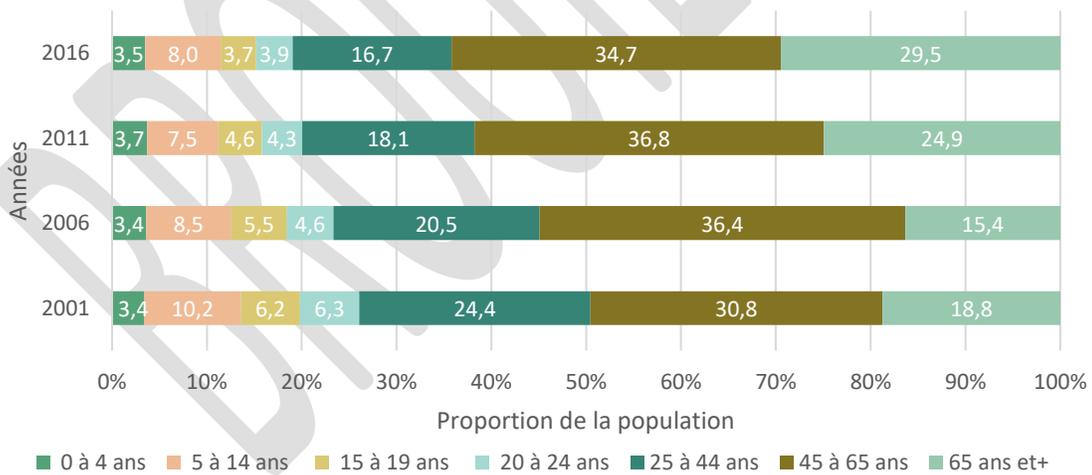


Figure 5. Variation démographique de la MRC de Mékinac (Qc) par groupes d'âge (ISQ et Statistique Canada, 2020a)

En comparant les tranches d'âges entre 2011 et 2019, on observe une réduction de la population de trois des 5 classes d'âges. (ISQ & Statistique Canada, 2020a).

Tableau 2. Évolution de la population de la MRC de Mékinac, par tranche d'âge, 2011-2019

Tranche d'âge	2011 ^r		2019 ^p		Variation des habitants dans chaque tranche entre 2011 et 2019 (%)
	Nombre d'habitants	Pourcentage (%) de la population totale	Nombre d'habitants	Pourcentage (%) de la population totale	
0-14 ans	1451	11,19	1417	11,46	0
15-24 ans	1150	8,87	903	7,30	-2
25-44 ans	2352	18,15	2050	16,58	-3
45-64 ans	4775	36,84	4006	32,59	-8
65 ans et +	3234	24,95	3991	32,27	8

r =Données révisées
p =Données provisoires
Source: (ISQ et Statistique Canada, 2020a)

En 2019, le groupe des 45 à 64 ans représentait presque le tiers de la population, il s'agit d'une classe de travailleurs. La classe d'âge de 65 ans et plus suit de très près la classe de 45 à 64 ans avec seulement 15 individus de moins (Tableau 2). Généralement, les citoyens âgés de 65 ans et plus sont retraités (ISQ & Statistique Canada, 2020a). Cette augmentation de la population vieillissante est observée sur l'ensemble du territoire de la Mauricie (Delisle, 2014).

L'âge moyen des gens dans les municipalités de la MRC de Mékinac augmente de 2 à 10%. En effet, l'âge moyen des citoyens de chacune des municipalités se situe entre 45 et 57 ans (Tableau 3, ISQ, 2019c).

Tableau 3. Âge moyen des habitants 2011-2019 des municipalités ainsi que de la MRC de Mékinac (Qc)

Municipalité	Année			Variation (%)
	2011	2016	2019	
Notre-Dame-de-Montauban	51	54	55	7
Lac-aux-Sables	48	52	53	10
Saint-Adelphe	48	51	50	4
Saint-Séverin	45	45	46	2
Saint-Tite	48	50	51	6
Hérouxville	44	45	45	2
Grandes-Piles	47	49	51	8
Saint-Roch-de-Mékinac	50	53	53	6
Sainte-Thècle	48	49	50	4
Trois-Rives	52	55	57	9
MRC de Mékinac	48	50	51	6

Source: ISQ et Statistique Canada, 2020a

Répartition et évolution des ménages

En plus de la taille de population, la démographie peut également être étudiée à l'aide du nombre de ménages ainsi que du nombre de personnes vivant sous le même toit.

La MRC de Mékinac compte 6 007 ménages alors qu'il y en a 124 610 en Mauricie. En moyenne, le nombre d'habitants vivant sous le même toit est de deux dans la MRC de Mékinac et la Mauricie. Le Tableau 4 illustre la distribution des ménages en fonction du nombre de personnes y vivant (ISQ, 2019b, 2019c).

Tableau 4. Nombre de ménages privés selon la taille du ménage pour la MRC de Mékinac (Qc) et la région de la Mauricie en 2016

Nombre de ménages privés selon leurs tailles	Mékinac	Proportion des ménages (%)	Mauricie
Total	6 015	-	124 610
1 personne	2 185	36	46 755
2 personnes	2 560	43	47 105
3 personnes	605	10	14 665
4 personnes	445	7	11 040
5 personnes et +	220	4	5 050
Taille moyenne des ménages privés	2	-	2

Source: ISQ, 2019c; Statistique Canada, 2019

Répartition et évolution de la population par groupe d'âge

L'ISQ a estimé la croissance démographique par tranche d'âge à tous les 5 ans entre 2016 et 2041. Ces estimations proposent que la perspective de croissance de la population diminue pour la plupart des classes d'âge à l'exception du groupe des 65 ans et plus, tel que présenté au Tableau 5 (ISQ, 2019e).

Tableau 5. Perspectives démographiques de 2016 à 2041 de la MRC de Mékinac (Qc) basées sur les âges

Années	Perspective démographique par âge				
	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et +
2016	1421	935	2069	4295	3643
2021	1408	871	2039	3727	4230
2026	1333	902	1850	3271	4753
2031	1250	940	1757	2955	5009
2036	1214	902	1745	2907	4927
2041	1198	858	1725	2961	4737
Variation entre 2016 et 2041 (%)	-16	-8	-11	-31	32

Source: ISQ, 2019e

Perspectives de croissance démographiques

La perspective démographique se mesure également à l'aide de l'estimation du nombre d'habitants ainsi que du nombre de ménages à différentes dates fixes dans l'avenir.

Selon les estimations de l'ISQ, la perspective démographique propose une décroissance de la population de la MRC de Mékinac. Le Tableau 6 illustre la perspective démographique entre 2016 et 2041, démontrant qu'il y aurait une variation négative de population de 7,2 % et de 6,1% pour les ménages. En effet, la variation de la population pourrait réduire de façon plus importante comparée au nombre de ménages (ISQ, 2019c, 2019e).

Tableau 6. Perspectives démographiques de la MRC de Mékinac (Qc) entre 2016 et 2041 basées sur le nombre d'habitants et le nombre de ménages privés

Années	Perspective démographique			
	Nombre d'habitants	Variation (%)	Nombre de ménages privés	Variation (%)
2016	12 400	-	6 007	-
2021	12 300	-1	6027	0,2
2026	12 100	-2	5992	-0,3
2031	11 900	-2	5911	-0,8
2036	11 700	-2	5788	-1,2
2041	11 500	-2	5638	-1,5
Variation 2016-2041 (%)	-	-7,2	-	-6,1

Source: ISQ, 2019b, 2019e

La variation de la population de la MRC de Mékinac est plus importante dans les centres urbains des municipalités. Le Tableau 7 illustre l'estimation de la population entre 2016 et 2036 des sept municipalités ayant plus de 500 citoyens, les plus petites municipalités étant fusionnées dans ce tableau (ISQ, 2019d).

Tableau 7. Perspectives de la population de la MRC de Mékinac (Qc) selon les municipalités entre 2016 et 2036

Municipalités	Années					Variation entre 2016 et 2036
	2016	2021	2026	2031	2036	
Saint-Tite	3670	3604	3529	3447	3358	-8,5
Sainte-Thècle	2477	2465	2425	2376	2337	-5,7
Hérouxville	1285	1330	1369	1407	1443	12,3
Lac-aux-Sables	1292	1262	1223	1182	1135	-12,2
Saint-Adelphe	928	923	914	899	878	-5,4
Saint-Séverin	846	866	884	908	937	10,8
Notre-Dame-de-Montauban	746	710	672	635	592	-20,4
Autres municipalités de la MRC (pop. < 500 habitants)	1119	1115	1094	1056	1014	-9,4

pop.: Population
Source: ISQ, 2019d

Pour ce qui est de l'estimation des ménages privés des municipalités de la MRC de Mékinac, la variation est similaire à celle de la population présentée précédemment. En effet, Hérouxville et Saint-Séverin sont les deux seules municipalités ayant une variation estimée positive. Le Tableau 8 présente la perspective des ménages de 2016 à 2036 par tranche de 5 ans (ISQ, 2019a).

Tableau 8. Perspectives de ménage de la MRC de Mékinac (Qc) selon les municipalités entre 2016 et 2036

Municipalités	Années					Variation entre 2016 et 2036
	2016	2021	2026	2031	2036	
Saint-Tite	1813	1810	1795	1767	1726	-4,8
Sainte-Thècle	1168	1157	1139	1114	1097	-6,1
Hérouxville	580	603	623	644	665	14,7
Lac-aux-Sables	667	676	671	653	621	-6,9
Saint-Adelphe	421	429	431	425	406	-3,6
Saint-Séverin	371	378	387	401	414	11,6
Notre-Dame-de-Montauban	398	383	365	343	317	-20,4
Autres municipalités de la MRC (pop. < 500 habitants)	590	590	581	564	542	-8,1

pop.: Population
Source: ISQ, 2019a

Vitalité économique

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) utilise l'indice de vitalité économique afin de mesurer la vitalité des territoires. Cet indice est réparti en trois indicateurs : le revenu médian de la population de 18 ans et plus, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans et le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur une période de 5 ans (MAMH, s.d. b).

L'indice de vitalité des MRC de la Mauricie cible les endroits ayant une meilleure qualité de vie en comparaison aux autres régions du Québec. Le rang de celle-ci à l'échelle du Québec indique que les indicateurs essentiels à la vitalité sont respectés. Le Tableau 9 illustre chacune des MRC de la Mauricie, démontrant que la MRC de Mékinac possède le plus faible indice de vitalité économique de la région (-10,50) suivi de près par la ville de Shawinigan (-10,47; MAMH, s.d. a). La valeur négative de l'indice de vitalité indique que la MRC a obtenu un résultat inférieur à la moyenne des autres MRC du Québec (Ladouceur, 2018).

Tableau 9. Indice de vitalité économique des MRC de la Mauricie (Qc) en 2016

MRC	Indice de vitalité	Rang à l'échelle du Québec	Population totale
Mékinac	-10,50	97	12 670
Shawinigan	-10,47	96	49 190
La Tuque	-8,14	87	14 910
Maskinongé	-4,20	76	36 921
Trois-Rivières	-0,88	58	135 863
Les Chenaux	0,55	54	18 702

Source: adapté de MAMH, s.d.a

De 2002 à 2016, l'indice de vitalité économique de la MRC de Mékinac a varié passant de -8,57 en 2002 à -10,50 en 2016. C'est en 2008 que l'indice était à son plus haut avec une valeur de -7,06. Le Tableau 10 expose les trois indicateurs permettant de calculer l'indice de vitalité économique (ISQ, 2018).

Tableau 10. Évolution de l'indice de vitalité économique de la MRC de Mékinac (Qc), 2002-2016

Année	Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus (\$)	Taux des travailleurs de 25-64 ans (%)	TAAM de la population sur 5 ans (‰)	Valeur de l'indice de vitalité économique	Rang à l'échelle québécoise
2002	16 931	64,1	-8,1	-8,57	88
2004	17 969	64,2	-7,6	-8,72	91
2006	19 534	62,7	-5,3	-8,66	95
2008	21 397	64,2	0,6	-7,06	87
2010	22 559	62,1	1,7	-7,74	87
2012	24 001	64,0	2,3	-8,13	88
2014	25 376	66,0	-1,7	-8,84	88
2016	25 889	66,0	-4,5	-10,50	97

Source: ISQ, 2018

L'indice de vitalité économique est négatif pour la MRC de Mékinac puisque les trois indicateurs mesurant cet indice sont sous la valeur moyenne de l'ensemble des MRC du Québec. Chacun des indicateurs est donc à améliorer dans le but d'obtenir un meilleur indice de vitalité.

L'indice de vitalité économique varie également d'une municipalité à l'autre pouvant aller de 2,38 à -14,05 en 2016 (Tableau 11). En effet, la municipalité ayant le meilleur indice de vitalité économique de la MRC est la municipalité de Grandes-Piles (2,38). Il s'agit de la seule municipalité ayant un indice de valeur positive, ce qui signifie que son indice était supérieur à celui de la moyenne des municipalités du Québec. C'est la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban qui a l'indice le plus bas de la MRC de Mékinac avec un indice d'une valeur de -14,05 (ISQ & Statistique Canada, 2018).

Tableau 11. Indice de vitalité économique pour les différentes entités municipales de la MRC de Mékinac (Qc), 2016

Entité municipale	Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus (\$)	Taux des travailleurs de 25-64 ans (%)	TAAM de la population sur 5 ans (‰)	Valeur de l'indice de vitalité économique	Rang à l'échelle québécoise
Grandes-Piles	31 380	65,6	18,9	2,38	422
Hérouxville	30 412	68,7	-3,0	-2,36	733
Saint-Séverin	28 158	72,9	-4,2	-2,43	737
Sainte-Thècle	24 817	65,9	0,9	-4,96	862
Saint-Tite	26 161	68,6	-5,2	-5,77	902
Saint-Adelphe	25 068	66,8	-11,4	-9,05	1 016
Saint-Roch-de-Mékinac	23 500	64,2	-8,9	-10,26	1 045
Lac-aux-Sables	26 140	60,0	-10,9	-10,80	1 054
Trois-Rives	23 116	62,7	-9,6	-11,28	1 066
Notre-Dame-de-Montauban	22 102	53,9	-7,7	-14,05	1 120

Source: ISQ et Statistique Canada, 2018

3.2.2 Principaux secteurs d'activité économiques

Les activités économiques de la MRC de Mékinac sont présentées dans cette section afin de déterminer les principaux secteurs d'activités permettant le développement de la région.

Secteurs d'activités économiques

Les activités économiques sont divisées en trois secteurs: primaire, secondaire et tertiaire. Le secteur primaire est issu des activités d'extraction ou de production brute, telles que l'agriculture, la foresterie et l'exploitation minière (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC], 2009a). Le secteur secondaire représente les entreprises produisant des biens physiques à partir de produit brut (TPSGC 2009b). Puis, le secteur tertiaire se traduit par le commerce, le transport ainsi que les services (TPSGC 2009c).

En Mauricie, le secteur économique le plus important est le secteur tertiaire qui occupe plus des 3/4 de l'économie, ce secteur étant divisé en services aux ménages, en services publics et en services moteurs (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2019). Parmi ces services, les soins de santé et l'éducation employaient près de 45% des gens de ce secteur en 2006 (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [MESS], s.d. a).

En 2018, les entreprises de la MRC de Mékinac employaient 5 075 personnes réparties selon les trois secteurs économiques telles qu'illustrées à la Figure 6. Le secteur économique ayant le plus d'employés était le secteur tertiaire avec près de 2 915 travailleurs (57,4 %). Plus du deux tiers (67,9 %) des emplois du secteur tertiaire sont en lien avec l'industrie du commerce de détail et des autres services. Le secteur secondaire offrait des emplois à 1 595 personnes (31,4 %), puis 565 travailleurs (11,1 %) de la MRC de Mékinac occupaient un emploi dans le domaine primaire (Conseil de la MRC de Mékinac, 2018).

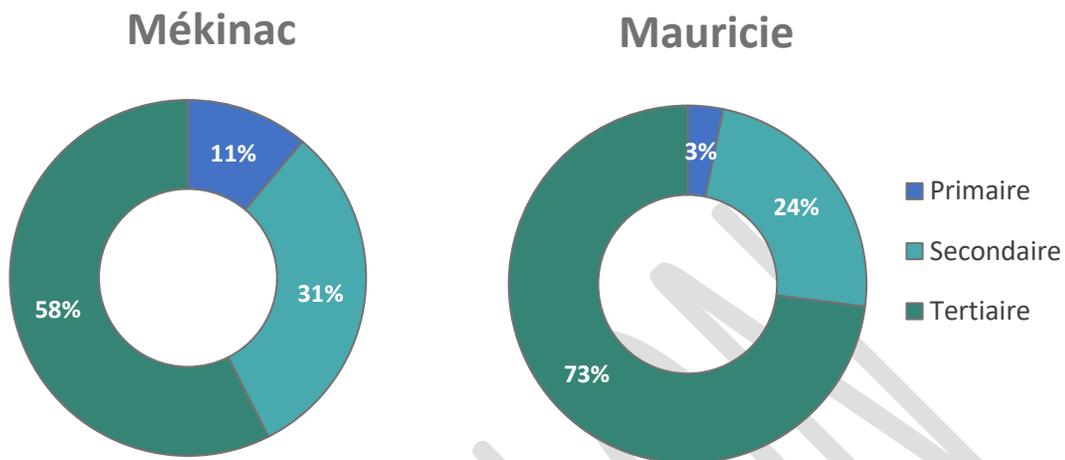


Figure 6. Proportion des trois grands groupes de secteurs économiques pour la MRC de Mékinac et la région de la Mauricie (Qc), 2006 (Conseil de la MRC de Mékinac, 2018; Ministère de l'Économie et de l'Innovation [MEI], 2019)

Les activités économiques de la MRC de Mékinac et de ses municipalités sont listées au Tableau 12. À l'échelle de la MRC, le plus haut taux d'emploi est au niveau de la fabrication, des soins de santé et d'assistance sociale ainsi que du commerce de détail offrant respectivement 33,3 %, 29,3 % et 25,2 % des emplois de la MRC de Mékinac (Statistique Canada, 2017).

Tableau 12. Pourcentage (%) d'emploi par secteur d'activité en 2016 dans la MRC de Mékinac (Qc)

Secteur d'activité	Grandes-Piles	Hérouxville	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Saint-Adelphé	Saint-Roch-de-Mékinac	Saint-Séverin	Saint-Tite	Sainte-Thècle	Trois-Rives	MRC de Mékinac
Administrations publiques	5,4	7,4	4,3	4,8	3,0	8,8	3,3	4,7	4,5	0,0	9,2
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	5,4	8,2	6,4	4,8	16,7	5,9	14,1	5,7	9,0	5,6	15,7
Arts, spectacles et loisirs	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	2,0	5,6	2,0
Commerce de gros	0,0	1,6	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	1,3	1,5	0,0	2,0
Commerce de détail	10,8	11,5	11,7	16,1	7,6	20,6	13,0	14,6	12,5	8,3	25,2
Construction	8,1	8,2	6,4	12,9	9,1	14,7	6,5	5,4	6,5	8,3	14,2
Extraction minière, pétrolière et gazière, exploitation en carrière	0,0	0,0	0,0	6,5	3,0	0,0	0,0	0,6	1,0	0,0	1,8
Fabrication	8,1	22,1	9,6	11,3	12,1	8,8	18,5	20,9	15,5	27,8	33,3
Finance et assurances	5,4	0,0	3,2	4,8	3,0	0,0	5,4	1,9	1,5	0,0	4,4
Industrie de l'information et culturelle	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	2,2	0,6	1,0	0,0	1,5
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	5,4	5,7	4,3	8,1	0,0	5,9	0,0	1,9	2,0	0,0	5,5
Services d'enseignement	5,4	6,6	0,0	0,0	4,5	0,0	3,3	4,4	6,5	0,0	7,9
Services d'hébergement et de restauration	8,1	3,3	7,4	9,7	6,1	8,8	2,2	4,1	4,5	19,4	10,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	5,4	0,0	2,1	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	8,1	2,5	4,3	3,2	0,0	5,9	2,2	3,2	4,0	5,6	6,6
Services publics	5,4	1,6	0,0	0,0	3,0	5,9	0,0	1,9	1,0	0,0	2,9
Soins de santé et assistance sociale	21,6	13,1	18,1	8,1	13,6	14,7	12,0	17,1	16,0	5,6	29,3
Transport et entreposage	5,4	3,3	8,5	6,5	10,6	0,0	7,6	3,5	4,5	13,9	10,5
Autres services	5,4	9,0	7,4	4,8	3,0	11,8	7,6	7,0	6,5	8,3	13,6

Source: Statistique Canada, 2017



Rayonnement des pôles commerciaux régionaux

Les pôles de développement de la MRC de Mékinac sont influencés par l'occupation du territoire. Dans ce contexte, l'écosystème forestier domine le territoire permettant l'exploitation forestière et les activités récréotouristiques en plein air. L'industrie forestière est actuellement précaire, alors que le récréotourisme rayonne à l'échelle de la région (Conseil de la MRC de Mékinac, 2018).

La plupart des forêts de la MRC de Mékinac se situent en territoire public (80 %), soit 1 % en zone fédérale avec le parc National de la Mauricie, alors que le 79 % restant sont de juridiction provinciale. Par le fait même, 20 % des forêts sont sur le territoire privé (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008). En 2018, il y avait 275 exploitants forestiers en territoire privé ayant investi au total 580 607 \$ dans les écosystèmes forestiers sous les catégories définies au Tableau 13. Les traitements commerciaux permettent de récolter en moyenne de 98 m³/ha signifiant que pour la période de 2018-2019 il y a eu une récolte de 12 936 m³/ha (Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes [AMFM], 2019).

Tableau 13. Montant et investissement réservés aux catégories de travaux forestiers sur le territoire de la MRC de Mékinac (Qc) pour les années 2018 et 2019

Catégorie de travaux	Superficie (ha)	Investissement (\$)
Préparation de terrain	76	56 810
Reboisement	121	122 930
Entretien de plantation	96	166 020
Traitements non commerciaux	115	153 939
Traitements commerciaux	132	80 908
Total	541	580 607

Source: AMFM, 2019

En plus de l'exploitation forestière, les forêts sont également le décor pour plusieurs activités récréotouristiques, telles que les randonnées, le camping, les locations de chalets. Tourisme Mékinac propose six endroits pour y faire de la randonnée: Aire Nature Grandes-Piles, centre d'aventure Mattawin, domaine Tavibois, réserve faunique du Saint-Maurice, sentier Montauban ainsi que sentier Père Jacques-Buteux (Tourisme Mékinac, s.d.b). Puis, Tourisme Mauricie promeut quatre autres sites permettant la randonnée pédestre: la

pourvoirie du Club Hosanna, exit nature, la réserve faunique du Saint-Maurice et le domaine Batchelder (Tourisme Mauricie, s.d.a). Les activités nautiques attirent également des touristes pratiquant le canot, le kayak, le rafting et les activités en eaux vives de même que le wakeboard et les planches à pagaie (Tourisme Mékinac, s.d.a).

En plus des activités commerciales de la forêt, la MRC de Mékinac cherche à favoriser l'économie de la région en présentant les entreprises locales à la population de la MRC. En effet, la chambre du commerce de la MRC de Mékinac propose la bannière Mékinac j'achète qui permet aux citoyens de la MRC d'encourager l'économie locale à l'intérieur du territoire (Chambre de commerce de Mékinac s.d.). De plus, la MRC de Mékinac a une page sur son site Web nommée *Acheter chez nous* où se trouve un répertoire des entreprises de la MRC (MRC de Mékinac, 2020a). De plus, le site de Tourisme Mékinac offre plusieurs idées d'endroit où manger dans la MRC. Il s'agit de marchands et de restaurateurs locaux (Tourisme Mékinac, s.d.a).

La promotion des entreprises agricoles de la MRC de Mékinac se fait également à travers la Mauricie grâce au *Meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie* (MIAM). Il s'agit d'une plateforme Web mettant en vedette les entreprises agricoles de la région. Les entreprises représentées sous cette bannière offrent des produits cultivés, élevés, chassés ou pêchés sur le territoire de la Mauricie. Des entreprises de transformations d'aliments peuvent également rayonner sous cette bannière lorsque la transformation est entièrement mauricienne et que l'origine des produits est mauricienne lorsque c'est possible (ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ], s.d.). La MRC de Mékinac possède six entreprises agricoles certifiées MIAM. Il y a trois entreprises produisant des fruits et légumes, un exploitant les produits forestiers non ligneux (PFNL), une entreprise acéricole et une microbrasserie (Meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie [MIAM], s.d.).

3.3 Utilisation du territoire actuel

L'occupation du territoire des municipalités de la MRC de Mékinac est représentée à la Figure 7 et décrite dans la prochaine section.

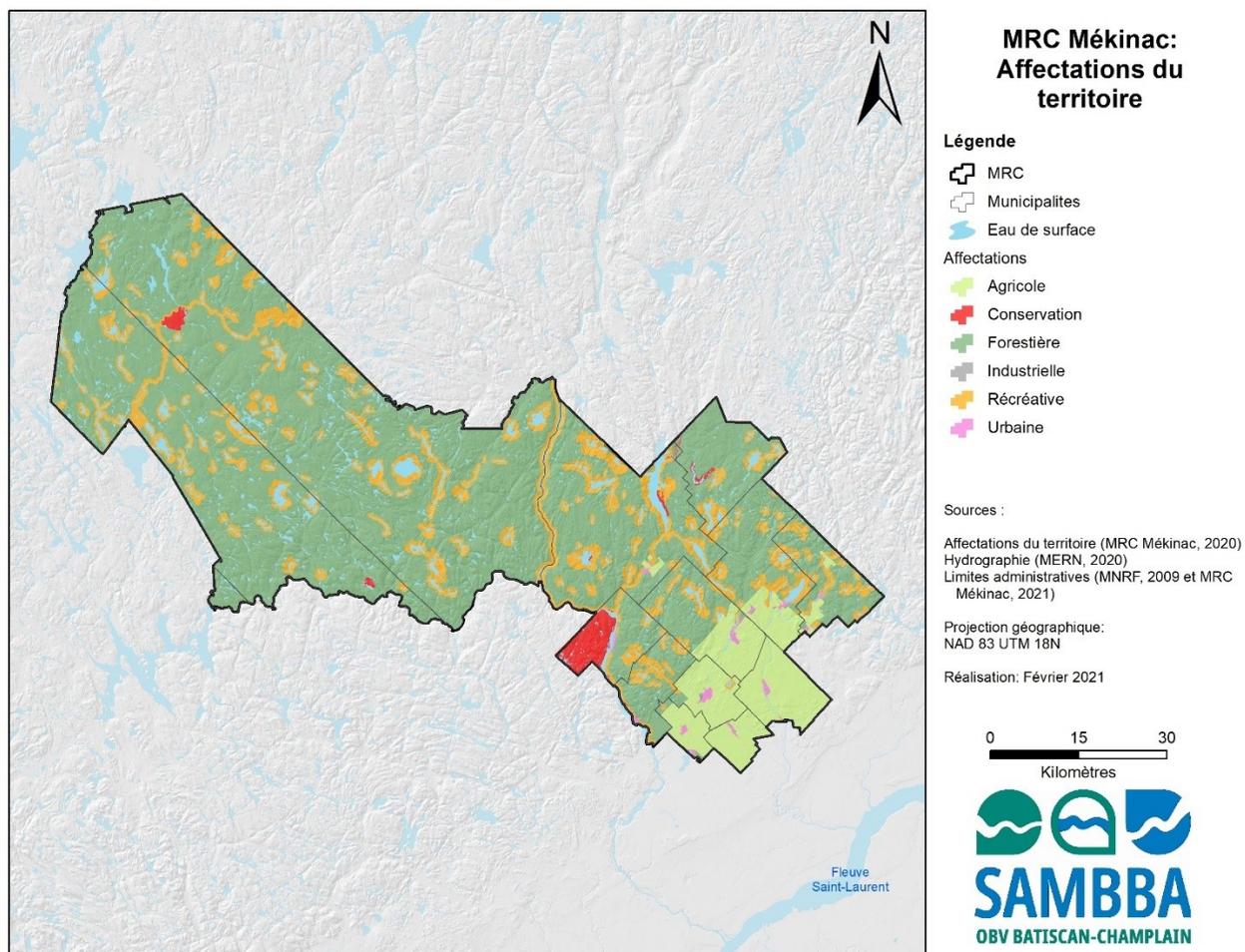


Figure 7. Affectation du territoire de la MRC de Mékinac (Qc)

3.3.1 Utilisation du territoire de la MRC

La MRC de Mékinac est dominée par l'écosystème forestier, majoritairement réparti au nord du territoire soit à Trois-Rives, Notre-Dame-De-Montauban, Lac-aux-Sables, Saint-Roch-de-Mékinac ainsi que les territoires non organisés (TNO). Les municipalités présentes dans le sud de la MRC sont dominées par l'agriculture, notamment Saint-Adelphé, Saint-Séverin et Saint-Tite. De plus, la plupart des municipalités ont une portion de leur territoire réservée aux activités récréatives pouvant atteindre 32,4 % de leur territoire. Le territoire réservé à la conservation occupe 1,5 % de la MRC de Mékinac, majoritairement répartie dans la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac couvrant respectivement 38,0 % de leurs territoires (Figure 8).

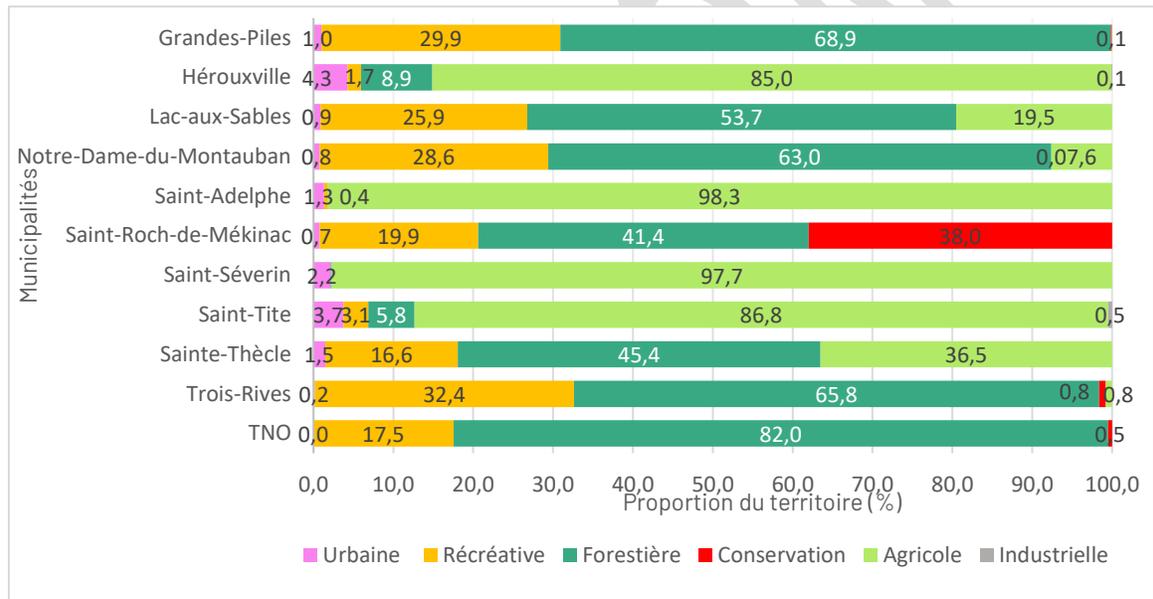


Figure 8. Proportion des grandes affectations du territoire des municipalités de la MRC de Mékinac (Qc. MRC de Mékinac 2020b)

Concrètement, la répartition des activités humaines sur l'ensemble du territoire de la MRC de Mékinac est listée à l'annexe 1. Ce tableau illustre neuf grands types d'affectation du territoire classés selon le code d'utilisation des biens-fonds (CUBF, MAMH, 2020).

3.3.2 Utilisation détaillée du territoire agricole et forestier

Entre 2004 et 2019, la MRC de Mékinac était dominée par différentes activités agricoles (Commission de protection du territoire agricole du Québec [CPTAQ], 2005, 2010, 2019). Le territoire agricole représentait 9% de l'ensemble de la MRC de Mékinac et 46% du territoire privé de la MRC alors que le territoire forestier représentait 20% du territoire privé de la MRC

et 90% du territoire public de la MRC (AECOM, 2017). La Figure 9 illustre les activités pratiquées en milieux agricole et forestier.

BROUILLON

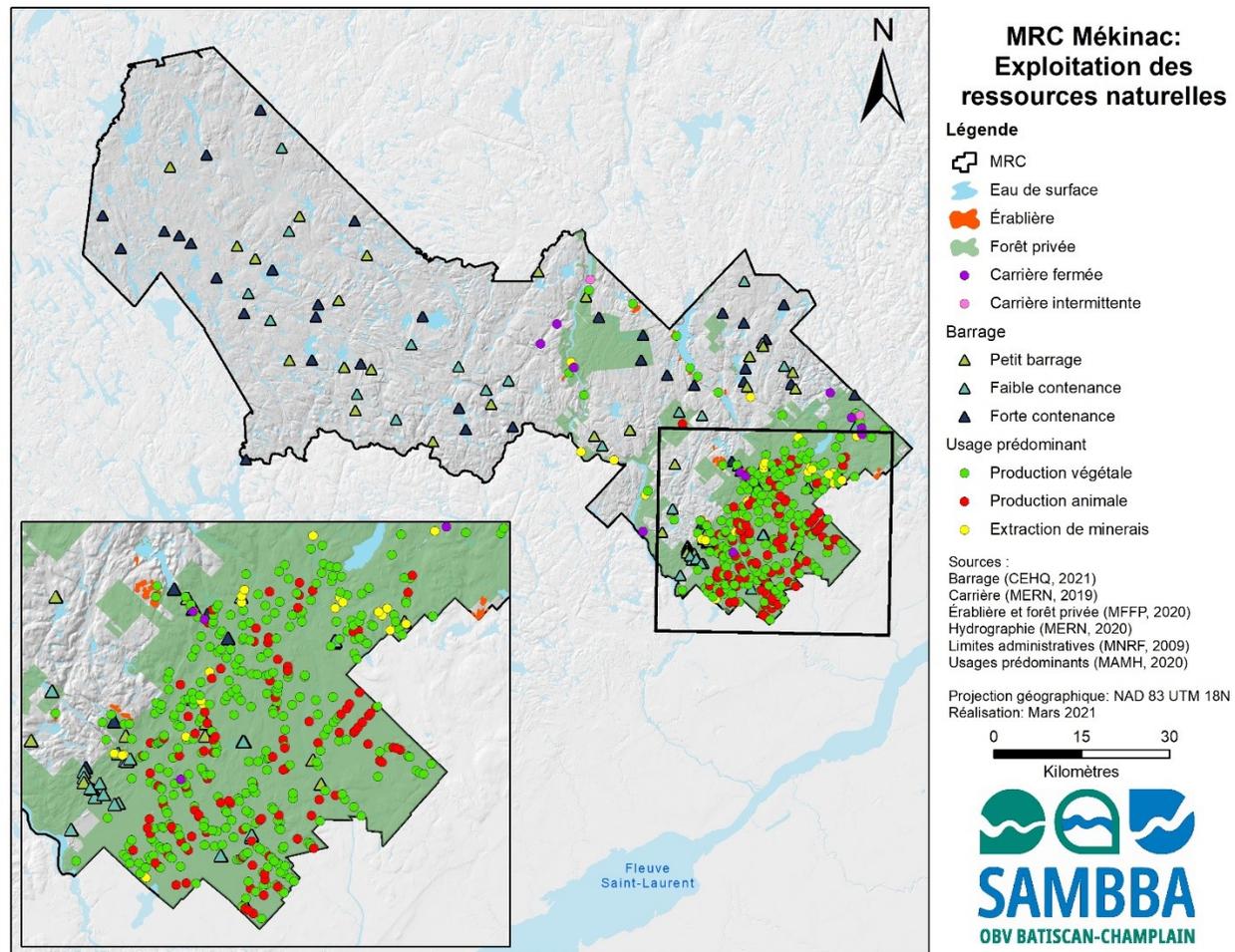


Figure 9. Distribution spatiale des exploitations des ressources naturelles

Occupation des activités agricoles

Les zones agricoles occupaient 9 % de la MRC de Mékinac entre 2004 et 2019, alors qu'en Mauricie, elles ne représentaient que 7 % du territoire (Tableau 14). 29 entreprises se sont soustraites au nombre d'exploitations agricoles de Mékinac entre 2004 et 2010. Cette réduction de l'activité agricole est toutefois peu significative. Bien que le nombre d'entreprises ait réduit, la superficie moyenne des entreprises restantes a augmenté de 2004 à 2010 passant de 130 ha (1,3 km²) à 151 ha (1,51 km²; AECOM, 2017). La superficie agricole exploitée a également diminué de 655 ha (6,55 km²) entre 2004 et 2019 (CPTAQ 2005; 2010; 2019).

Tableau 14. Occupation du territoire agricole de la MRC de Mékinac et de la Mauricie (Qc)

Occupation du territoire agricole	Mékinac			Mauricie		
	2004	2010	2019	2004	2010	2019
Nombre d'entreprises agricoles	178	149	ND	1146	1036	ND
Superficie exploitée totale en ha (km ²)	48 166 (481,7)	47 406 (474,1)	47 511 (475,1)	246 668 (2 466,7)	241 637 (2 416,4)	241 965 (2 419,6)
Proportion du territoire en zone agricole (%)	9	9	9	6	7	7

Source: CPTAQ, 2005, 2010, 2019

Le Tableau 15 détaille les différentes entreprises de productions animales et végétales de la MRC. En 2010, la production végétale engendrait des revenus de 4 741 902 \$, correspondant à 14% des revenus agricoles de la MRC. La production animale générait quant à elle 85 % du revenu agricole. C'est la production laitière qui apportait le plus grand revenu atteignant 50% (15 092 211 \$) du revenu agricole de la MRC de Mékinac. Ce sont les municipalités au sud de la MRC qui hébergent le plus grand nombre d'entreprises, notamment, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Saint-Adelphe et Saint-Séverin ayant respectivement 28, 25, 24 et 20 entreprises agricoles (AECOM, 2017).

Tableau 15. Nombre d'entreprises agricoles enregistrées en 2010 et regroupées par type de production (MRC de Mékinac, Qc)

Municipalité	Production animale				Production végétale				Nombre d'entreprises
	Bovins laitiers	Bovins de boucherie Veaux lourds	Porcs volailles	Chevaux ovins caprins autres	Céréales protéagineuses	Fourrages	Productions maraîchères fruitières	Culture abritée horticulture acériculture	
Grande-Piles	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Hérouxville	3	3	2	3	4	1	1	1	18
Lac-aux-Sables	1	1	1	0	0	0	2	5	10
Notre-Dame-de-Montauban	1	1	0	0	0	0	1	3	6
Saint-Adelphe	9	2	3	1	6	0	1	2	24
Sainte-Thècle	7	3	0	1	7	3	1	6	28
Saint-Tite	6	5	2	2	3	4	0	3	25
Saint-Roch-de-Mékinac	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Séverin	10	3	0	0	3	2	1	1	20
Trois-Rives	1	0	0	0	0	1	0	0	2

Source: AECOM, 2017

Parmi le territoire agricole, 14 000 ha (140km²) étaient utilisés pour l'exploitation végétale, correspondant à 30 % de l'ensemble du zonage agricole. La Figure 10 illustre la répartition des activités agricoles en termes de superficie pour l'exploitation végétale et de nombre d'entreprises pour les exploitations animales. Les exploitations de céréales et de protéagineux représentent 44 % (6 735 ha ; 67,35 km²) de la superficie agricole exploitée. Les fourrages représentent la seconde plus grande activité agricole végétale correspondant à 40 % (5 600 ha ; 56 km²) de la superficie agricole exploitée. La saison de croissance des plantes dans la MRC varie entre 185 et 190 jours, alors que les jours sans gel aux sols (0°C) varient entre 122 et 125 jours. Dans la portion de la MRC où l'agriculture est pratiquée, le cumul des unités thermique (UTM) correspond entre 2 300 et 2 500 UTM. Cette unité est produite par la période permettant la culture végétale (notamment de maïs et soya) et leur exposition à la chaleur. (AECOM, 2017).

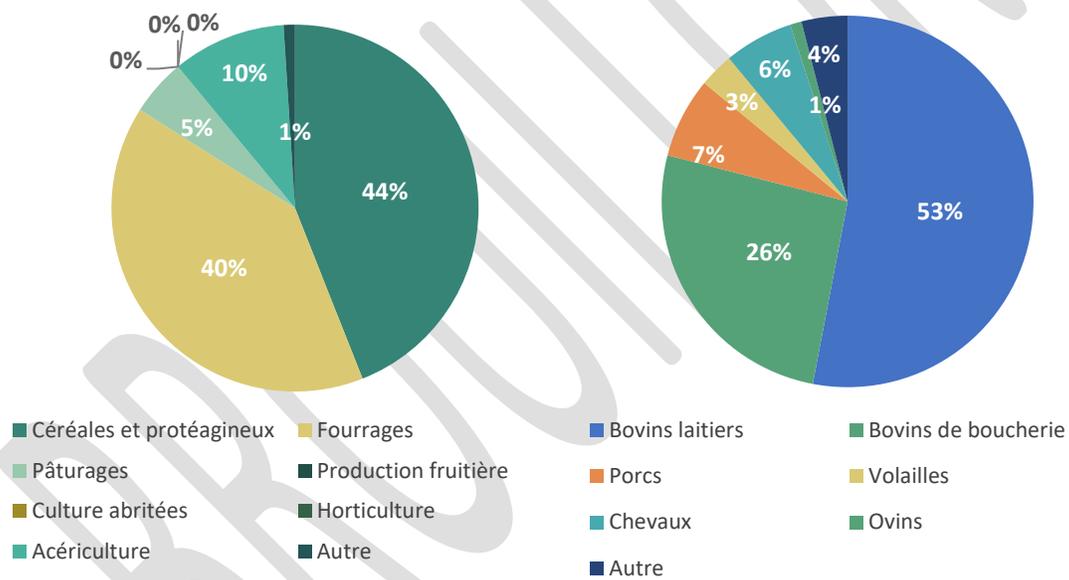


Figure 10. Répartition de la superficie végétale et des exploitations animales de la MRC de Mékinac (Qc) en 2010 (AECOM, 2017)

Les exploitations agricoles sont concentrées dans le sud de la MRC en raison de la faible topographie de ce secteur de la MRC. Plus de la moitié du territoire agricole possède une pente inférieure à 3 % d'inclinaison. Les pentes faibles de 4 à 8 % d'inclinaison sont présentes sur 22 % des zones agricoles. Puis, les pentes douces (9 à 15 % d'inclinaison) et les pentes modérées (16 à 30 % d'inclinaison) se retrouvent respectivement sur 11 et 10 % du territoire agricole. En plus de la topographie, d'autres limitations réduisent l'efficacité des terres agricoles de la région. En effet, la limite la plus importante pour l'agriculture correspond au sol pierreux, présent dans les municipalités de Sainte-Thècle, Saint-Tite et

Saint-Adelphe. La surabondance d'eau et la sécheresse du sol correspondent respectivement à 17 et 15 % des limitations agricoles. Puis le relief affecte 15 % des limites agricoles, observé dans les municipalités de Saint-Severin et Saint-Tite (AECOM, 2017).

Les exploitations animales ont été dominées par l'industrie laitière représentant 53 % de la production animale. Elle était suivie par le bovin de boucherie avec 26 % des entreprises agricoles animales. L'industrie bovine représentait donc près des 3/4 des exploitations animales en 2010. Durant cette période, le quart des unités animales¹ se trouvait dans la municipalité de Saint-Tite, mais c'est à Hérouxville que la densité d'élevage par rapport à la superficie cultivée était la plus importante avec une valeur de 1 unité animale par hectare cultivé.

Occupation de l'écosystème forestier

Les écosystèmes forestiers occupent 93 % de l'ensemble de la MRC pour une superficie totale de 5 606 km² (560 600 ha). Ce territoire forestier est majoritairement composé de feuillus pouvant servir à l'exploitation forestière, l'acériculture ainsi que les activités récréotouristiques.

En tenure privée, la forêt représente 20 % du territoire soit 1 115 km² (111 500 ha) répartis chez 587 propriétaires (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008). Entre 2018 et 2019, il y avait 275 producteurs de bois sur le territoire de la MRC qui ont pratiqué divers traitements sylvicoles. Il y avait également deux entreprises de transformation du bois, soit Arbec, l'usine de Saint-Roch-de-Mékinac et les boiseries Savco Inc. à Saint-Adelphe (Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes [AMFM], 2019). De plus, l'ancienne scierie Groleau a repris ses opérations en fin novembre 2020 afin de produire du bois pour l'entreprise Interco qui produit de palettes de bois (Lepage, 2020).

Comme mentionné précédemment, les écosystèmes forestiers en zone agricole peuvent être utilisés pour l'acériculture. En 2016, la MRC de Mékinac dominait le marché de l'érable avec près de 65 % des entaillles de l'ensemble de la Mauricie. En effet, durant le printemps 2016, 276 379 entaillles d'érables ont été produites par les 37 entreprises déclarant la production de sirop d'érable. La majorité des entaillles se distribuait dans les municipalités de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle (Tableau 16; Statistique Canada, 2020). En 2015, une étude servant à localiser et définir le potentiel pour la production acéricole hors des

¹Unité théorique correspondant à un bovin adulte dont les besoins énergétiques seraient de 3000 U.F. (unité fourragère) et le poids de 500 kg (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC], 2009d)

secteurs exploités a permis d'estimer une superficie acéricole supplémentaire potentielle de 79 ha (0,79 km²). Ce potentiel se situe dans les municipalités de Sainte-Thècle et de Trois-Rives (AECOM, 2017).

De plus, l'écosystème forestier est utilisé pour de nombreuses activités récréotouristiques. Contrairement à l'exploitation forestière et l'acériculture, les activités récréotouristiques ne retirent pas les ressources forestières du territoire, elles utilisent particulièrement la forêt en tant que paysages. Le récréotourisme est très bien développé sur le territoire de la MRC, puisqu'ils représentent un pilier majeur dans le développement économique, à l'aide de la villégiature et des activités de plein air (AECOM, 2017; Conseil de la MRC de Mékinac, 2018). Le récréotourisme est également relié à la présence de plans d'eau en milieu forestier.

Tableau 16. Dénombrement du nombre d'entailles d'érables pour l'acériculture dans la MRC de Mékinac (Qc) en 2016

Municipalité	Fermes déclarantes (n)	Nombre d'entailles
Lac-aux-Sables	14	136 715
Saint-Adelphe	6	26 050
Saint-Séverin	3	non disponible
Saint-Tite	8	non disponible
Sainte-Thècle	6	75 975
MRC de Mékinac	37	276 379

Source: (Statistique Canada, 2020)

3.4 Planification d'aménagement et de développement

La gestion du territoire de la MRC de Mékinac se fait à l'aide de plusieurs outils tels que le schéma d'aménagement et de développement (SAD), le plan stratégique de développement durable, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) et les plans directeurs de l'eau (PDE).

3.4.1 Planification existante au SAD

La planification du développement du territoire de la MRC de Mékinac est régie par la MRC sous les dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire (MAMH, 2019). Pour se faire, plusieurs planifications du territoire sont à prévoir telles que les grandes orientations

d'aménagement, le concept d'organisation spatiale, les grandes affectations du territoire, le périmètre d'urbanisation, les territoires d'intérêts écologique, esthétique et culturel, les principales infrastructures de transport et de services publics ainsi que les contraintes anthropiques et naturelles.

Grandes orientations d'aménagement

La MRC de Mékinac a déterminé une liste de six grandes orientations d'aménagement à la base de leur schéma d'aménagement et de développement (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

- Accroître l'autonomie du milieu par la prise responsable de son développement;
- Assurer la consolidation, la protection et la mise en valeur des territoires agricoles dans une perspective de gestion polyvalente des ressources;
- Favoriser une approche globale et intégrée de la gestion des ressources dans l'optique d'un développement durable;
- Consolider les périmètres urbains, maintenir et améliorer la qualité de vie;
- Assurer un réseau de transport sûr et efficace en favorisant le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes.

De ces orientations d'aménagement découle une série d'objectifs produits afin d'assurer la réalisation de ces grandes idées. Les objectifs d'aménagement consignés ci-dessous correspondent aux objectifs ayant une influence sur les milieux humides et hydriques :

Agriculture

- La protection des prises d'eau potable municipales;
- Le respect et l'harmonisation des différents usages du territoire;
- La reconnaissance de l'espace agricole à la pratique de l'agriculture dans le respect de l'environnement;
- Soutenir le développement de l'approche agroenvironnementale.

Fonction industrielle et commerciale

- Accroître l'autonomie du milieu par la prise responsable de son développement par la construction d'une mini centrale hydroélectrique.

Écosystème forestier

- Intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire;

- Soutenir les projets favorisant le développement durable des ressources du milieu forestier;
- Favoriser une approche multiressource du potentiel du territoire;
- Améliorer la concertation entre les intervenants du milieu forestier.

Tourisme

- Réaliser des plans de développement de la villégiature pour les plans d'eau récréatifs, en donnant la priorité à ceux les plus accessibles;
- Améliorer les infrastructures communautaires des lacs Mékinac et du Missionnaire;
- Prendre en considération le corridor récréotouristique de la rivière Saint-Maurice (Trois-Rives et Saint-Roch-de-Mékinac).

Transport

- Amélioration du lien routier du canton Lejeune, entre les villages de Sainte-Thècle et de Saint-Joseph-de-Mékinac;
- Prévoir l'infrastructure routière nécessaire à la vocation touristique du territoire;
- Assurer un réseau de transport sûr et efficace en favorisant le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes.

Eau

- Assurer un meilleur contrôle de la qualité de l'eau potable par l'identification de zones de conservation;
- Réaliser des études de détermination des zones de protection des sources d'eau potable pour les municipalités concernées;
- Élaborer des programmes de sensibilisation sur la valeur des milieux riverains et restreindre les sources polluantes.

Paysage

- Contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages.

Périmètres d'urbanisation

- Protéger, réhabiliter et mettre en valeur le cadre bâti, les espaces publics et éléments du milieu naturel en milieu urbanisé;
- Arrimer la planification des infrastructures et des équipements à caractère public aux objectifs d'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement et assurer leur viabilité;

- Exclure les espaces ne pouvant être développés de façon économique ou dans le respect de l'environnement.

Grandes affectations du territoire

Le territoire de la MRC de Mékinac est divisé selon les tenures publiques (80,3 %) et privées (19,7 %) de l'ensemble de la MRC (Forcier et al., 2015). Les affectations de l'ensemble du territoire sont réparties selon les zonages suivants: agricole, forestier, résidentielle rurale, récréative, industrielle, conservation, commerciale et urbaine. La Figure 11 illustre la répartition de ces activités sur le territoire de la MRC.

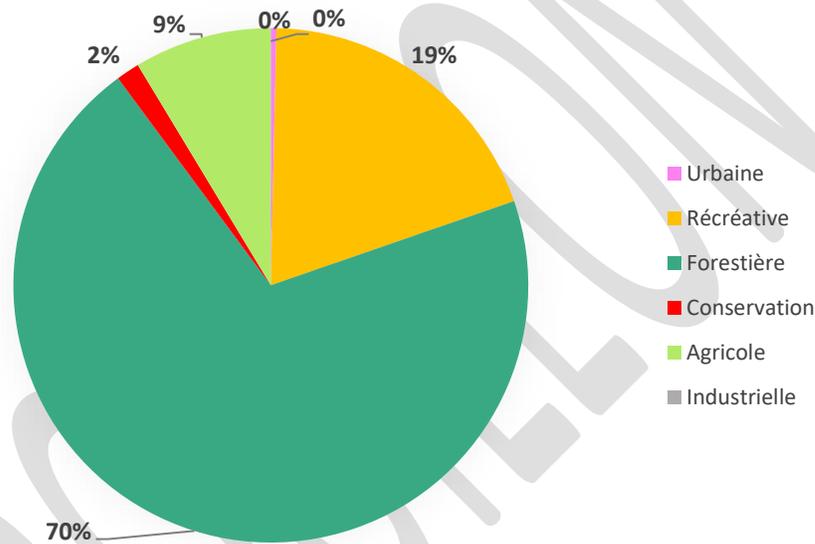


Figure 11. Proportion des grandes affectations du territoire de la MRC de Mékinac (Qc. MRC de Mékinac 2020b)

La MRC de Mékinac est dominée par le zonage forestier couvrant 70 % du territoire dont 85 % est situé sur les TNO. Le second zonage le plus important de la MRC est le récréatif en raison de la grande quantité de lacs et cours d'eau sur le territoire de la MRC. De plus, les ZEC, les pourvoiries et la réserve faunique du Saint-Maurice offrent des activités récréatives telles que des sentiers de randonnées et des accès à l'eau (Forcier et al., 2015). Le zonage agricole est le troisième zonage en importance dans la MRC et se concentre dans sa portion sud. Ces zones agricoles sont limitées par la topographie montagneuse ainsi que le type de sol présent de la MRC (AECOM, 2017). Globalement, dans la MRC, les zones agricoles représentent moins de 10 % du territoire. Toutefois, si les TNO sont exclus, elles couvrent près de 25 % du territoire municipal (Forcier et al., 2015). Les aires de conservation de la MRC représentent 2 % de la superficie totale, comprenant entre autres une partie du Parc

national de la Mauricie situé dans la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac (Figure 17). De plus, la Réserve écologique Irénée-Marie, le projet de réserve écologique Vermillon, la Réserve de l'Envol et les sites fauniques et floristiques identifiés représentent également des zones de conservation de la MRC de Mékinac (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008). Puis les zones industrielles et urbaines représentent une faible portion du territoire, équivalant à 0,4 % de la MRC. Ces types de zonages sont liés au développement démographique de la MRC. Ces zonages sont particulièrement présents dans les municipalités de Saint-Tite et de Sainte-Thècle (Forcier et al. 2015 ; Conseil de la MRC de Mékinac 2008).

Concept d'organisation spatiale

Le territoire de la MRC de Mékinac est divisé en six grandes affectations du territoire: urbaine, industrielle, agricole, forestière, récréative et de conservation (Figure 7; Conseil de la MRC de Mékinac 2008).

Le territoire urbain est caractérisé par une zone permettant aux personnes actives de travailler et de résider à proximité l'un de l'autre (TPSGC, 2007). Chacune des municipalités possède des noyaux villageois ainsi que les rangs les reliant entre eux, correspondant aux zones urbaines. Ce sont les municipalités de Saint-Tite et Sainte-Thècle qui se démarquent en termes de superficie pour cette affectation du territoire (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Le zonage industriel est quant à lui caractérisé par un ensemble de terrains équipés afin de soutenir les activités industrielles (TPSGC, 2004). À l'exception de Trois-Rives, toutes les municipalités possèdent une portion de leur territoire réservée pour les activités industrielles (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Les zones agricoles sont majoritairement concentrées au sud de la MRC, soit dans les municipalités de Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Sainte-Thècle et Saint-Tite. Telle que définie à la section [3.3.2](#) de ce rapport, l'activité la plus répandue dans cette MRC est la production laitière bovine (AECOM, 2017; Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

La superficie zonée forestière représente la plus grande portion de la MRC de Mékinac, située majoritairement dans la portion nord du territoire. En effet, les TNO, Trois-Rives, Lac-aux-Sables et Notre-Dame-De-Montauban hébergent les plus grandes superficies forestières de la MRC. La section [3.3.2](#) de ce rapport présente les différentes activités économiques pratiquées dans l'écosystème forestier (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Les zones récréatives sont majoritairement situées dans les écosystèmes forestiers ainsi qu'au niveau des lacs et leurs berges. Les activités récréatives de la région permettent à la

MRC de Mékinac d'être connue à l'échelle régionale et provinciale pour offrir une grande diversité d'activités récréotouristiques.

Puis les zones de conservation correspondent quant à elles aux secteurs réservés pour la conservation des milieux naturels en y empêchant le développement immobilier ainsi que les activités agricoles et forestières. Cependant, des sentiers de randonnées peuvent être présents à l'intérieur de ce zonage (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Périmètre d'urbanisation

Les zones urbaines présentes sur le territoire de la MRC correspondent à 0,3 % de sa superficie. Les municipalités de Saint-Tite, de Sainte-Thècle ainsi que de Lac-aux-Sables possèdent le plus grand territoire urbain tel qu'illustré au Tableau 17.

Tableau 17. Superficie urbaine de chacune des municipalités

Municipalité	Superficie (ha)	Proportion du territoire (%)
Notre-Dame-de-Montauban	135,7	0,8
Lac-aux-Sables	251,4	0,8
Saint-Adelphe	182,7	1,2
Saint-Séverin	133,2	2
Saint-Tite	351,6	6
Hérouxville	2,2	0
Grandes-Piles	118,7	0,8
Saint-Roch-de-Mékinac	114,8	0,7
Sainte-Thècle	327,6	1,7
Trois-Rives	113,2	0,1
Territoire non organisé	0	0
MRC de Mékinac	1729,2	0,3

Source : Grandes-Piles 2014; Hérouxville s.d.; Roche, Urbanex 2009; Notre-Dame-De-Montauban 2017; Saint-Adelphe 2009; Sainte-Thècle 2016; Saint-Roch-de-Mékinac 2015; Saint-Séverin 2017; Saint-Tite 2014; Trois-Rives 2016

La superficie urbaine correspond aux noyaux villageois des municipalités et elle a très peu augmenté depuis le début du 21^e siècle. Près de 70% des nouvelles propriétés ont été construites en milieux agricoles (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008). Le Tableau 17

démontre que les municipalités de Saint-Tite, Sainte-Thècle et Saint-Séverin ont les plus grandes proportions de zones urbaines. Ce sont les municipalités de Saint-Tite et Sainte-Thècle qui accueillent les centres de services communautaires et institutionnels régionaux, ainsi que des bâtiments commerciaux utiles à la communauté (Forcier et al., 2015).

Secteur d'intérêts écologiques esthétiques, culturels et historiques

La MRC de Mékinac a sélectionné une série de secteurs d'intérêt dans le but de les faire connaître, de les protéger, de les restaurer ainsi que de promouvoir leur rayonnement au niveau régional, voire national. La Figure 12 présente les 95 secteurs d'intérêt de la MRC. Ceux-ci peuvent présenter un intérêt écologique, esthétique ou culturel.

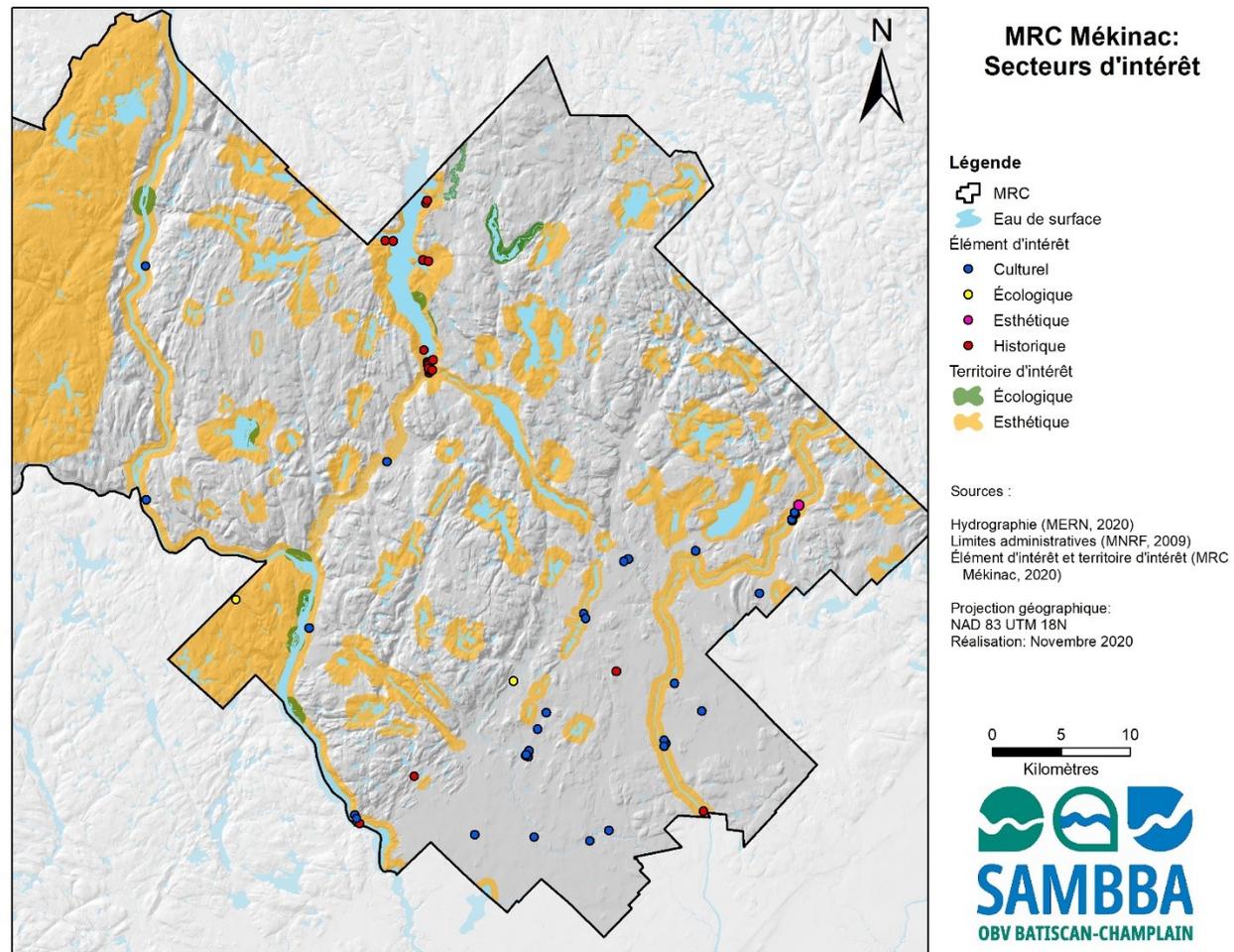


Figure 12. Secteurs d'intérêt historique, esthétique, écologique et culturel de la MRC de Mékinac (Qc)

Les territoires d'intérêt écologique correspondent aux habitats fauniques reconnus. Les sites d'intérêts esthétiques se traduisent par les endroits offrant de beaux paysages, tels que le parc national de la Mauricie, la réserve du Saint-Maurice et le parc des chutes de Montauban. Les sites culturels regroupent quant à eux une série de bâtiments ayant une influence sur la culture de la MRC. Puis, les secteurs historiques correspondent à des sites archéologiques et les sites des fours à charbon de bois et de forges (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008, 2020).

Principales infrastructures de transport et de services publics

Quant au réseau routier, le territoire de la MRC est traversé par la route 155 du nord au sud. Cette route est le prolongement de l'autoroute 55 qui relie Trois-Rivières à Shawinigan. La route 155 longe la rivière Saint-Maurice offrant un paysage naturel prisé par les touristes. Cette route permet de réunir le sud de la Mauricie avec le Lac-Saint-Jean. La route 153 orientée d'est en ouest unit les municipalités d'Hérouxville, Saint-Tite, Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables. La route 159 permet de relier la MRC de Mékinac à l'autoroute 40 en passant par la MRC des Chenaux. Cette route débute à Saint-Roch-de-Mékinac perpendiculairement à la route 155 et croise la route 153 dans la ville de Saint-Tite (Figure 13, Conseil de la MRC de Mékinac 2008).

En plus des routes, les transports nautiques, aériens et ferroviaires peuvent être utilisés dans la MRC de Mékinac. Le transport nautique sur les eaux de la rivière Saint-Maurice permet de se déplacer entre Shawinigan et La Tuque en offrant entre autres deux marinas dans la MRC de Mékinac à Grandes-Piles et Saint-Roch-de-Mékinac. Le transport aérien est quant à lui développé à petite échelle par la présence de pistes d'aviation privée situées à Saint-Tite et à Lac-aux-Sables. Une piste d'atterrissage était jadis présente dans la ZEC du Chapeau-de-Paille. Le réseau ferroviaire de la MRC de Mékinac est constitué des quatre grands axes du Canadien National liant le Lac-Saint-Jean, l'Abitibi et le nord de l'Ontario dans un trajet, et l'est du Québec et la région de Montréal dans un second trajet. Il y a un point de convergence de ces deux trajets à Hervey-Jonction dans la municipalité de Lac-aux-Sables. Dans la MRC de Mékinac, le ministère des Transports du Québec possède une halte routière à Grandes-Piles (Ministère des Transport du Québec [MTQ], 2019). Au niveau des chemins de fer, la compagnie Canadien National possède une gare et une gare de triage à Lac-aux-Sables (Lepage, 2019a).

La faible densité de la population de la MRC de Mékinac ne permet pas de fournir du transport en commun à travers la MRC. Il y a cependant un trajet journalier entre l'agglomération de La Tuque et Trois-Rivières fournissant des arrêts dans la MRC. Les étudiants de la MRC bénéficient de transport scolaire pour se rendre à leur école primaire ou secondaire (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008). Les municipalités de Saint-Tite et Sainte-Thècle possèdent

toutes deux une entreprise de taxi (Page jaune, s.d.). Puis, la corporation transport adaptée Mékinac offre des transports pour les personnes à mobilité réduite dans les dix municipalités de la MRC (Corporation transport adaptée Mékinac, s.d.).

Le réseau cyclable et les sentiers récréatifs sont également bien développés sur le territoire de la MRC. Plusieurs sentiers sont aménagés pour les randonnées pédestres, la raquette, le ski ainsi que pour les véhicules motorisés tels que les motoneiges et les quads. De plus, la boucle est du réseau cyclable de la boucle de la Mauricie est un circuit de 131 km passant par les municipalités d'Hérouxville, Saint-Tite, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe et reliant également la MRC de Mékinac à la ville de Shawinigan et la MRC des Chenaux (Tourisme Mauricie, s.d.b). De plus, une étude mesurant la convivialité des routes cible les tronçons routiers conviviaux pour les cyclistes. (Ministère des Transport du Québec [MTQ] 2020). La MRC de Mékinac est réputée pour ses sentiers de randonnées pédestres et équestres (Tourisme Mékinac, s.d.b). En effet, trois sentiers équestres se situent dans la MRC de Mékinac, en plus d'une dizaine d'activités offertes pour les amateurs d'équitation (Tourisme Mékinac, 2016). En période hivernale, des sentiers de motoneige balisés d'une longueur de 400 km sont aménagés sur le territoire de la MRC dans les TNO (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008, 2018). Près d'une dizaine de relais pour les motoneigistes sont aménagés afin d'améliorer cette expérience et de faciliter la planification de leurs arrêts. De plus, trois clubs de motoneigistes et deux garages réparant les motoneiges se situent dans la MRC. Des sentiers de ski de fond et de raquettes sont également aménagés lors de la saison hivernale. Lors de cette saison, les promenades en traineau à chiens sont offertes dans les municipalités de Sainte-Thècle et Trois-Rives. (Tourisme Mékinac, s.d.a).

La production et le transport de l'électricité appartiennent à deux grandes compagnies, Hydro-Québec pour l'hydroélectricité et Gaz Métropolitain pour le gaz naturel (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008). Les infrastructures hydroélectriques de la MRC correspondent au poste Bourdais desservant les différents secteurs de la MRC. Ce dernier a atteint sa fin de vie utile et sera donc démantelé et le poste Mékinac entrera en fonction afin de desservir les gens du poste Bourdais en 2021. Deux lignes électriques liées au poste Bourdais seront démantelées alors que d'autres liant le poste Mékinac seront construites (Hydro-Québec, 2019). Pour ce qui est du gaz naturel, il y a une ligne maîtresse en direction du Lac-Saint-Jean traversant les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac, Sainte-Thècle, Trois-Rives et les TNO. Il y a également un poste de compression situé à Saint-Joseph-de-Mékinac (Figure 13, Conseil de la MRC de Mékinac 2008). Finalement, il n'y a pas d'exploitant d'hydrocarbure dans la MRC de Mékinac (Filteau, 2021).

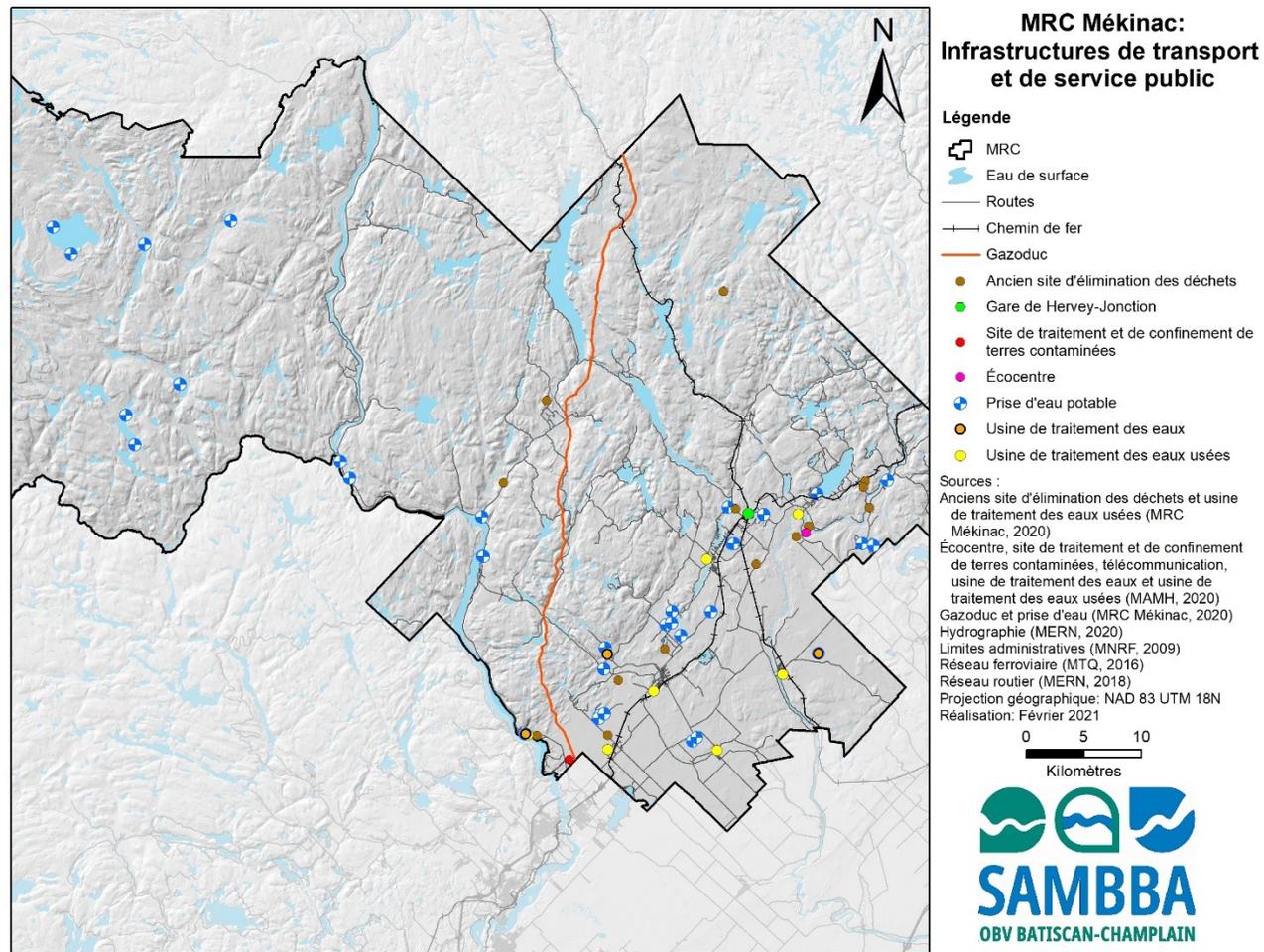


Figure 13. Répartition des infrastructures de transport et des services publics dans la MRC de Mékinac (Qc)

Sept municipalités s'alimentent en eau souterraine : Grandes-Piles, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Roch-de-Mékinac, Sainte-Thècle et Hérouxville. Les municipalités de Saint-Tite, Saint-Séverin et le rang Sud à Hérouxville sont alimentées par le ruisseau Éric. Puis, la municipalité du Lac-aux-Sables puise son eau dans le Lac-aux-Sables. La prise d'eau de Saint-Tite qui dessert également Saint-Séverin et le rang Sud à Hérouxville est maintenant prise directement dans le lac Éric ainsi que dans puits d'eaux souterraines à la Petite Mékinac (Figure 13: Conseil de la MRC de Mékinac 2008). De plus, plusieurs résidents puissent leur eau à l'aide de puits privés, ceux-ci peuvent avoir une qualité de l'eau variable. En effet, une étude a été menée sur les puits privés en Mauricie dont 175 puits dans la MRC de Mékinac. L'eau issue de ces puits a été analysée afin de savoir si les six paramètres de la qualité de l'eau sont respectés. Les paramètres de la qualité de l'eau sont classés en deux catégories : microbiologie (coliformes totaux, bactérie atypique, *Escherichia coli* et bactéries entérocoques) et physicochimie (nitrate et nitrite, fer et manganèse). 43 % (75 puits) des puits analysés dans la MRC ne sont pas conforme pour au moins des paramètres (Tableau 18 et Figure 14). Parmi les 75 puits non conformes, deux d'entre eux ne respectent pas quatre paramètres de la qualité de l'eau, cinq autres puits sont non conformes pour trois paramètres et vingt-quatre puits ont des dépassements de deux paramètres de la qualité de l'eau (OBVRLY, 2020). Pour ce qui est des informations géoréférencées sur le réseau d'égouts pluviaux et sur le débit des points de captage et d'usine d'épuration, la MRC de Mékinac ne possède pas d'information (Filteau, 2021).

Tableau 18. Nombre de puits en dépassement des paramètres de la qualité de l'eau dans la MRC de Mékinac (Qc) en 2019

Paramètres	Unités	Concentration maximale acceptable ¹	Puits en dépassement
Coliformes totaux	UFC/100ml	10	39
Bactéries atypiques	UFC	<200	0
Escherichia coli	UFC/100ml	0	10
Bactéries entérocoques	UFC/100ml	0	30
Nitrites et nitrates	Mg/L	10	1
Fer	Mg/L	0,3 ²	3
Manganèse	Mg/L	0,12	31

¹ Selon le règlement de la qualité de l'eau potable
² Objectif esthétique
Référence :OBVRLY, 2020

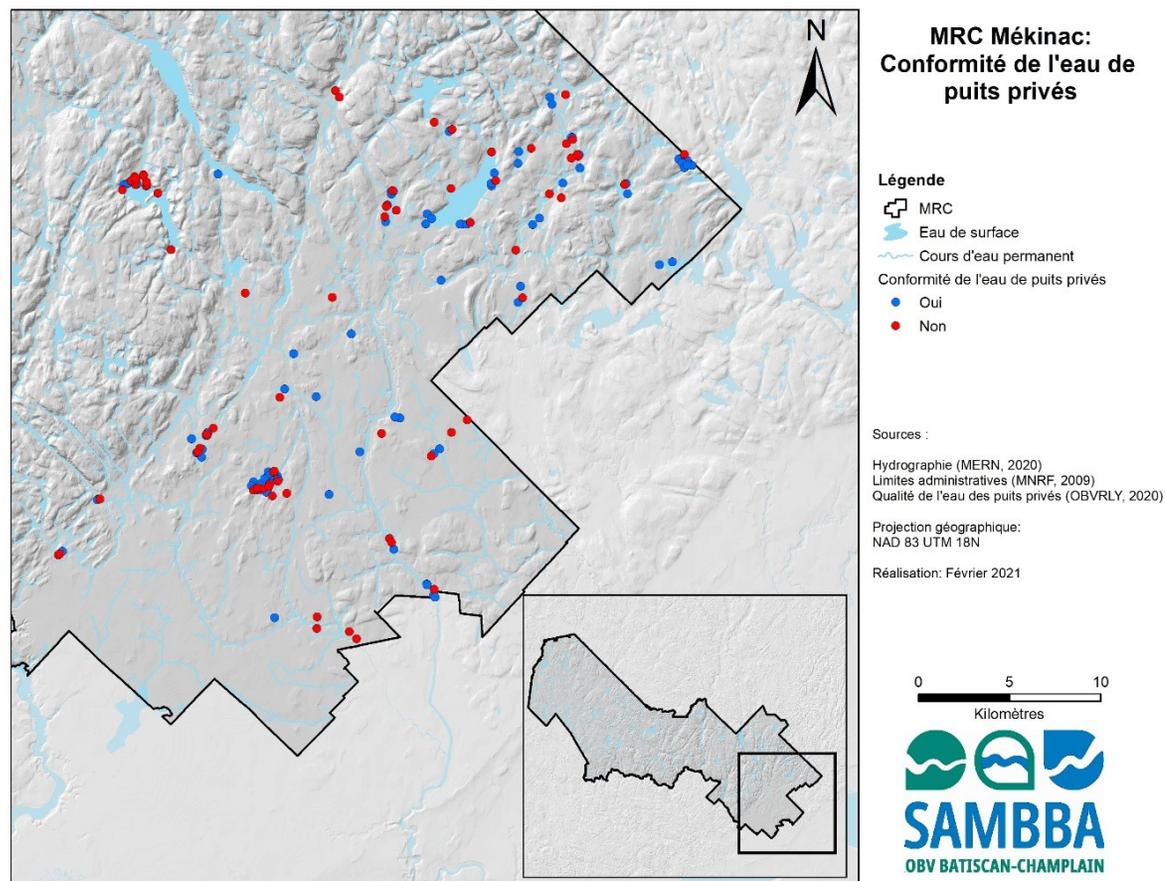


Figure 14. Indice de conformité des puits privés de la MRC de Mékinac (Qc) en 2019

En ce qui concerne l'assainissement des eaux, il y a au total sept stations d'épuration situées dans les municipalités de Saint-Séverin, Saint-Adelphe, Grandes-Piles, Hérouxville, Sainte-Thècle, Lac-aux-Sables et Saint-Tite. La plupart de ces stations sont des étangs aérés à l'exception de Grandes-Piles qui utilise des filtres intermittents à recirculation (MELCC, s.d.)

Contraintes anthropiques

Les contraintes anthropiques proviennent d'infrastructures ou de modifications du territoire réalisées par l'être humain. Celles-ci peuvent causer des risques pour d'autres infrastructures ou une très grande portion du territoire (Figure 15).

Les sites de traitement des matières résiduelles et des eaux usées peuvent générer des risques pour la santé publique ainsi que la contamination de l'environnement, par le bruit, les odeurs, la circulation de véhicules lourds et la pollution visuelle. Les carrières et les sablières, les industries, les transports aériens, les bruits causés par la circulation des véhicules ainsi que la sécurité incendie et la sécurité publique représentent également des contraintes anthropiques sur le territoire de la MRC de Mékinac. De plus, des sites de résidus miniers présents dans la MRC peuvent constituer une nuisance pour la santé par la contamination au plomb, au cadmium ou à l'arsenic (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Les terrains contaminés correspondent également à une contrainte anthropique, car ces sites engendrent des risques pour la santé humaine. La politique de réhabilitation des terrains contaminés a établi une série de paramètres et leurs usages selon le taux de contamination. La plage inférieure à A permet l'utilisation sans restriction, la plage A-B permet les utilisations résidentielles, commerciales ou industrielles, la plage B-C ne permet que l'utilisation commerciale ou industrielle et les sols supérieurs à la classe C interdisent l'utilisation du terrain contaminé (MELCC 2020b). La Figure 15 présente les secteurs contaminés de la MRC de Mékinac.

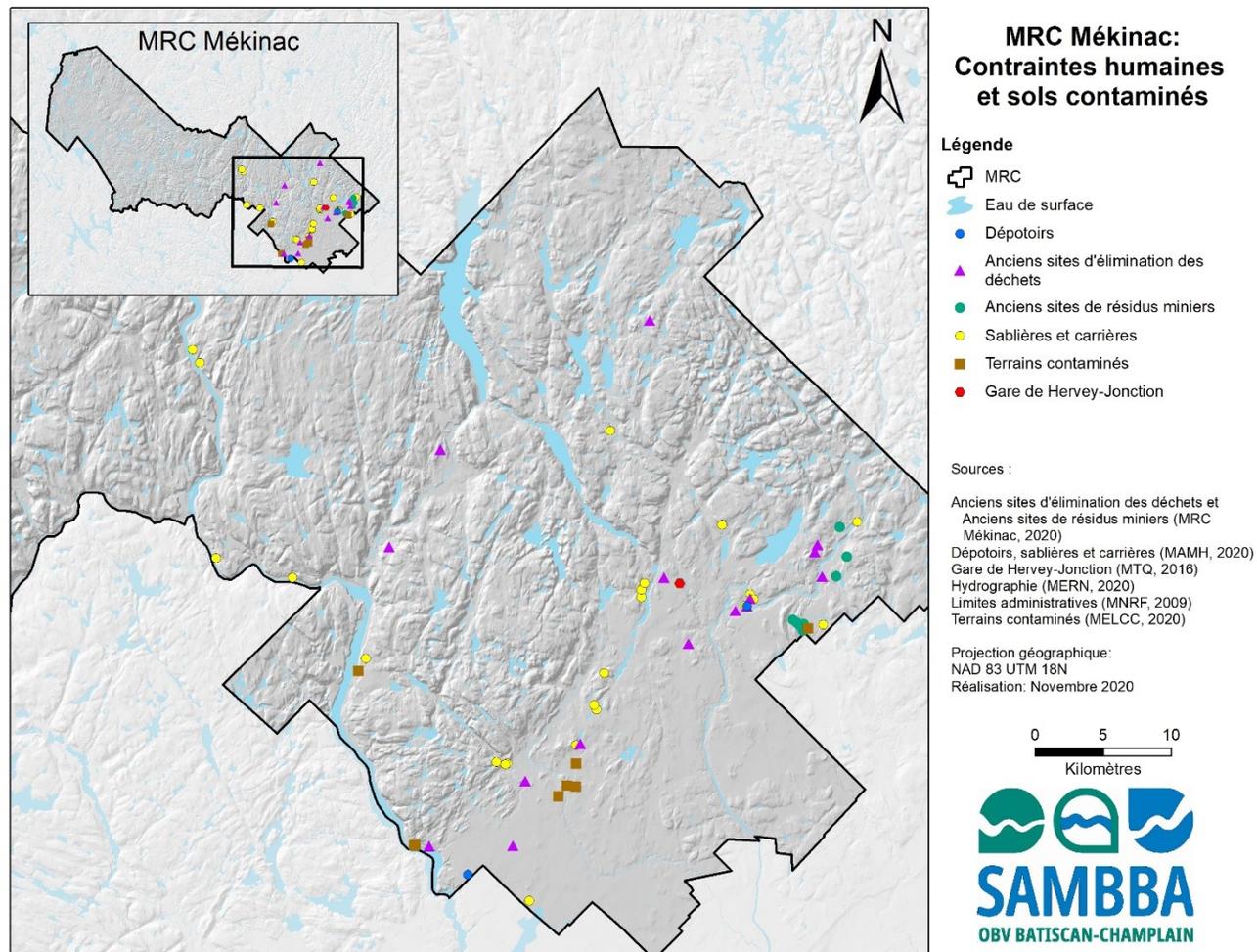


Figure 15 Distribution des terrains contaminés de la MRC de Mékinac (Qc)

Contraintes naturelles

Les contraintes naturelles, quant à elles, sont directement liées aux aléas de la nature qui affectent les personnes habitant dans la zone de ces contraintes. Dans la MRC de Mékinac, elles correspondent aux risques d'inondations et de mouvement de terrain (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Les risques d'inondations dans la MRC de Mékinac affectent les municipalités du Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Saint-Tite et Trois-Rives dans le secteur Saint-Joseph-de-Mékinac (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Tableau 19. Superficie des zones inondables par municipalités de la MRC de Mékinac (Qc)

Municipalité	Localisation	Superficie (ha)
Lac-aux-Sables	1 ^{er} du rang Price	5,8
	Rang II Sud-Ouest	0,5
Saint-Adelphe	Lots 696 à 701	6,2
Saint-Séverin	Lot 138	0,2
Saint-Tite	Ancien lac Kapibouska	339,8
Trois-Rives (Saint-Joseph-de-Mékinac)	Lot 20	1,1
	Lot 23	3,6
	Entre les lots 15 et 18	21,5

Source: Conseil de la MRC de Mékinac 2008

Dans le bassin versant de la rivière Batiscan, c'est la MRC de Saint-Tite qui est la plus menacée par les inondations, car les secteurs inondés se situent dans les empreintes de l'ancien lac Kapibouska, aujourd'hui dans le sous-bassin de la rivière des Envies (SAMBBA 2015). Cette municipalité héberge près de 89% des zones inondables de la MRC (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008). En 2018, plusieurs résidences de la municipalité de Lac-aux-Sables ont subi des inondations dans leurs sous-sols, mais aucune évacuation n'a été requise (Bureau Stratégie, Conseil et Relations avec la communauté 2019). Dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, le secteur le plus propice aux inondations correspond aux rives de la rivière Mékinac dans la localité de Saint-Joseph-de-Mékinac, dans la municipalité de Trois-Rives (BVSM 2014).

Les côtes de récurrence des crues de la MRC sont de 20 ans et 100 ans pour une partie de la rivière des Envies dans la municipalité de Saint-Tite. Les autres zones inondables de la MRC ont une cote de récurrence à risque élevé de 0-100 ans (Figure 16; Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Les mouvements de terrain de la MRC sont majoritairement concentrés au niveau des berges de la rivière Batiscan, son tributaire la rivière des Envies et sur les rives du Lac-aux-Sables dans les municipalités de Saint-Adelphe, Saint-Séverin et du Lac-aux-Sables respectivement (Figure 16; Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Ces secteurs subissent de l'érosion qui peut engendrer des glissements de terrain lorsque le bas de talus est érodé. Malgré ces sites d'érosion dans le bassin versant de la rivière Batiscan, aucun glissement de terrain important n'a été signalé dans cette portion de la MRC de Mékinac (SAMBBA 2015). Au total, la superficie à risque de glissement de terrain est de 186 ha (1,86 km²) dans le bassin versant de la rivière Batiscan dans la MRC. La majorité de cette superficie est classée à risque faible, et la superficie classée à risque moyen dans ce bassin versant est située exclusivement dans la municipalité de Lac-aux-Sables (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008). Sur les rives de la rivière Saint-Maurice, neuf zones présentent un risque moyen d'érosion d'une superficie de 277 ha (2,27 km²). Huit sites se situent dans la municipalité de Grandes-Piles et un à Saint-Roch-de-Mékinac (Tableau 20).

Tableau 20. Superficie des zones à risque de mouvement de terrain dans la MRC de Mékinac (Qc) par classe de risque et par bassin versant et municipalité

Bassin versant et municipalité	Superficie (ha)		
	Faible	Moyen	Total
Lac-aux-Sables	93	19	112
Notre-Dame-de-Montauban	3	0	3
Saint-Adelphe	9	0	9
Sainte-Thècle	7	0	7
Saint-Séverin	52	0	52
Batiscan	164	19	183
Grandes-Piles	0	213	213
Saint-Roch-de-Mékinac	0	14	14
Saint-Maurice	0	227	227

Source: Conseil de la MRC de Mékinac 2008

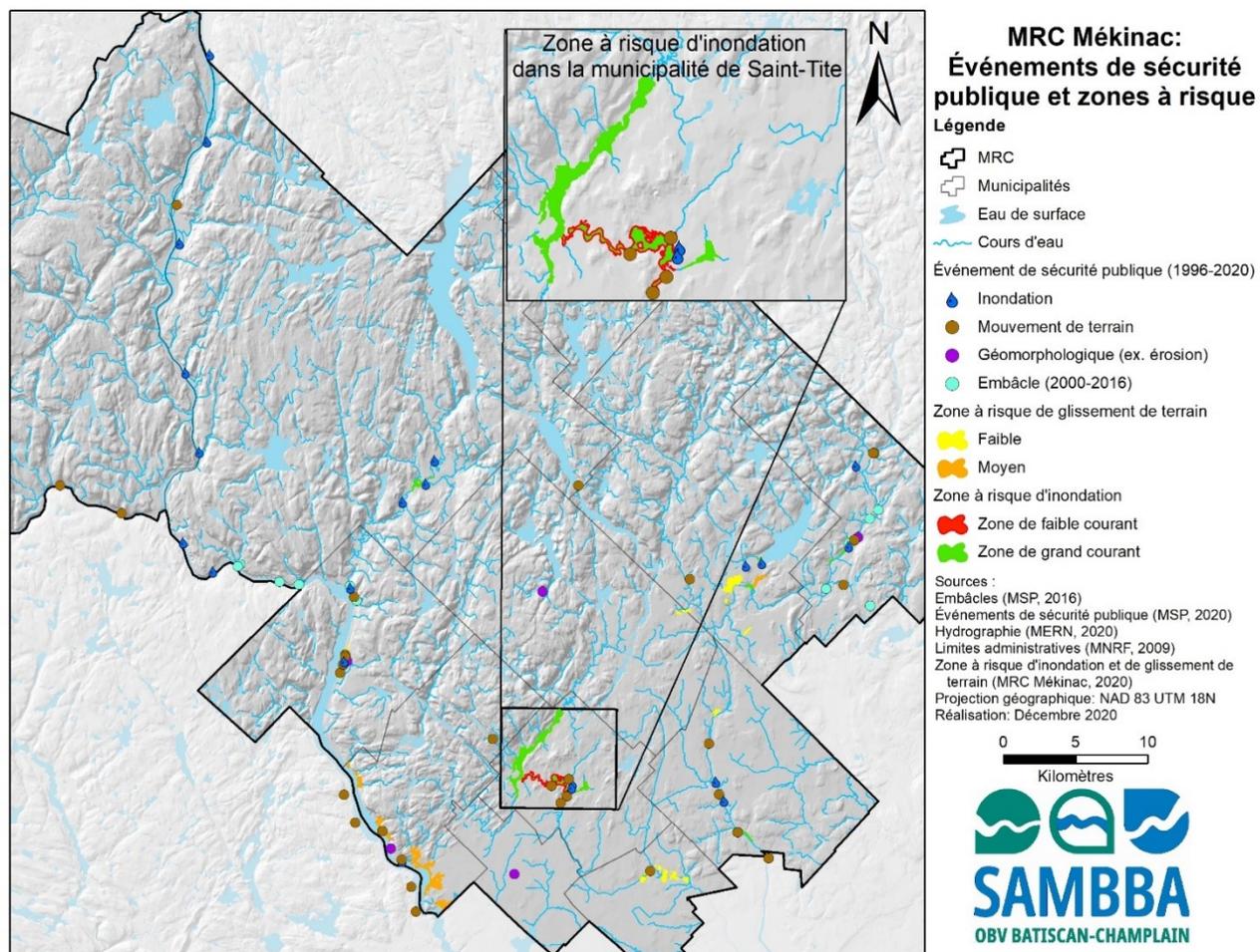


Figure 16. Distribution des zones inondables et à risque d'inondations de la MRC de Mékinac (Qc)

3.4.2 Perspectives de développement

La MRC de Mékinac a la volonté de développer les infrastructures réservées aux secteurs résidentiels, touristiques, commerciaux et industriels (Conseil de la MRC de Mékinac, 2018).

Perspective résidentielle, touristique, commerciale et industrielle

La MRC cherche à attirer de nouveaux résidents sur son territoire. C'est pourquoi plusieurs projets résidentiels sont en développement (Lepage, 2019b; Vermot-Desroches, 2020).

La plupart des municipalités de la MRC souhaitent développer leurs milieux résidentiels pour attirer les jeunes familles et leurs milieux résidentiels secondaires autour des cours d'eau afin de favoriser la villégiature (Sainte-Thècle 2016; Saint-Roch-de-Mékinac 2015; Saint-Séverin 2017; Trois-Rives 2016; Saint-Adelphe 2009). La municipalité de Hérouxville souhaite également valoriser la construction de résidences pour aînés (Hérouxville, s.d.).

En plus de promouvoir les résidences secondaires, la MRC de Mékinac a l'intention de développer les activités en plein air et récréotouristiques. De plus, l'aménagement de campings dans certaines municipalités est planifié, notamment à Sainte-Thècle dans le but d'offrir des baux moins dispendieux (Conseil de la MRC de Mékinac, 2016, 2018). La Municipalité de Sainte-Thècle a également comme projet de développer les activités libre-service à la plage en offrant des kayaks, pédalos et autres embarcations de plaisance en période estivale (Sainte-Thècle, 2016). La municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac cherche quant à elle à valoriser les activités nautiques auprès des campeurs et développer le récréotourisme du corridor de la rivière Saint-Maurice (Saint-Roch-de-Mékinac, 2015). De plus, les municipalités ont la volonté de faire un développement intelligent de ces milieux en préservant les milieux naturels d'intérêt et les zones récréatives (Saint-Adelphe, 2009; Sainte-Thècle, 2016; Saint-Roch-de-Mékinac, 2015; Trois-Rives, 2016).

Afin de dynamiser la MRC de Mékinac, il est prévu de promouvoir le commerce local et les services offerts dans la MRC. Des projets visant à intégrer et valoriser les nouveaux entrepreneurs de la région sont proposés dans le but de favoriser l'entrepreneuriat. La MRC souhaite également favoriser la diversité commerciale en soutenant les projets commerciaux (Conseil de la MRC de Mékinac, 2016). L'importance du tourisme est primordiale pour les commerçants. C'est pourquoi un concept d'ambassadeur touristique a été développé sous la bannière *Mékinac j'achète* (Conseil de la MRC de Mékinac, 2018).

Les perspectives industrielles de la MRC visent à implanter de nouvelles entreprises dans le parc industriel régional ainsi que dans les zones industrielles municipales (Conseil de la MRC de Mékinac, 2018). La MRC de Mékinac tient à maintenir ce développement à l'aide

d'investissements (Conseil de la MRC de Mékinac, 2016). Cependant, un frein au développement industriel est l'éloignement de la MRC des grandes routes du Québec. Il s'agit d'une contrainte qui ne peut être modifiée (Conseil de la MRC de Mékinac, 2008).

Perspective forestière

Les écosystèmes forestiers dominent le territoire de la MRC de Mékinac. C'est pourquoi une saine gestion des forêts est nécessaire. Les forêts publiques sont gérées par le gouvernement provincial, alors que les forêts privées sont gérées par les propriétaires terriens. Dans la Mauricie, l'Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) propose une programmation à long terme des forêts de la région. L'accroissement de la demande des usines de transformation du bois influencera les traitements de coupes commerciales afin de pouvoir soutenir leurs demandes. L'AMFM prévoit donc une augmentation des travaux d'entretien de plantations en préparation à cette demande. De plus, il est prévu d'offrir de l'aide financière pour favoriser l'aménagement forestier et la récolte de produits ligneux, car plusieurs propriétaires forestiers utilisent leur propriété pour le plaisir, la détente et les loisirs (AMFM 2017).

En plus des perspectives d'exploitation de matières ligneuses, les forêts de la MRC de Mékinac ont un potentiel acéricole notamment dans les secteurs publics des municipalités de Sainte-Thècle et Trois-Rives. Puis, plusieurs écosystèmes forestiers de la MRC ont un potentiel agroforestier grâce aux produits forestiers non ligneux tels que la culture de champignons ou d'épices forestières (AECOM, 2017). Le développement des activités récréotouristiques en milieux forestiers correspond à l'aménagement et la mise en valeur de sentiers et à l'élaboration d'activités faisant la promotion de la mycologie (Conseil de la MRC de Mékinac, 2016).

Perspective agricole

Pour assurer la pérennité des zones agricoles dans la MRC de Mékinac, plusieurs actions sont proposées dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA). D'abord, une série d'actions à court (1 ans) moyen (5 ans), long termes (10 ans et plus) ou continu ont été proposées dans le PDZA de 2017 orienté sur les axes suivants: espaces de vie accueillante, paysages exceptionnels ainsi que l'agriculture et la foresterie diversifiées et innovantes (Tableau 21 ; AECOM 2017).

Tableau 21. Plan d'action favorisant le développement agricole

Action	Échéancier
Espace de vie accueillant	
Collaborer avec les acteurs du milieu dans la mise en œuvre et le suivi du PDZA.	Continu
Création de cellules de co-développement pour favoriser le réseautage entre les secteurs agricoles	Moyen terme
Favoriser l'achat local	Continu
Informar les entrepreneurs agricoles des outils financiers et services d'accompagnement local existant	Court terme
Favoriser l'établissement et le transfert d'entreprises (notamment via l'initiative d'Avenir des entreprises agricoles de la Mauricie et la plateforme web ARTERRE)	Continu
Promouvoir le métier d'agriculteur	Moyen terme
Élaborer un bassin de main-d'œuvre qualifiée	Long terme
Paysages exceptionnels	
Produire un répertoire photos contenant les paysages et bâtiments agricoles d'intérêts	Court terme
Créer un répertoire de friches agricoles	Moyen terme
Agriculture et foresterie diversifiées et innovantes	
Créer un répertoire des potentiels et opportunités agricoles	Moyen terme
Poursuivre la recherche de PFNL, leurs développements potentiels et favoriser le développement de ces nouvelles entreprises	Long terme
Faire une liste des potentiels acériques en forêt privée et publique	Moyen terme
Organiser l'offre agrotouristique de Mékinac	Moyen terme
Source: AECOM 2017	

Références

AECOM. (2017). *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*(p. 111).

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes [AMFM]. (2017). *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie* (n° Tome 3-Plan d'action) (p. 22). Repéré à http://agence-mauricie.qc.ca/wp-content/uploads/2018/07/Web_PPMV_2017_Tome3.pdf

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes [AMFM]. (2019). *Rapport annuel 2018-2019* ([annuel] n° 7)(p. 29). Repéré à http://agence-mauricie.qc.ca/wp-content/uploads/2019/08/WEB_AMFM_RA_2018-19.pdf

Association des producteurs de tourbe horticole du Québec [APTHQ]. (2011). Mémoire sur le Plan Nord. Repéré à www.bibliotheque.assnat.qc.ca > AffichageFichier

Avery, A., Audet Grenier, M.-H., et Canards illimités Canada. (2005). *La conservation des habitats: un actif pour une propriété agricole* (Canards illimités Canada). Québec : Canards illimités Canada.

Bassin versant Saint-Maurice (BVSM). (2014). *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice* ([Plan directeur de l'eau])(p. 276). Trois-Rivières.

Bazoge, A., Lachance, D., Villeneuve, C., Bérubé, D., Ducruc, J.-P., Lavoie, G., ... Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MDDELCC]. (2015). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*.

Blais, A. (2013). *Dans le cadre de l'étude portant sur la conservation des habitats au Canada* ([Mémoire présenté au Comité permanent de l'environnement et du développement durable à la Chambre des communes du Canada dans le cadre de l'étude portant sur la conservation des habitats du Canada]). Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ). Repéré à http://www.crecq.qc.ca/adnbase/js/wysiwyg/plugins/ExtendedFileManager/uploads/166/m__moire/M__moire.pdf

Bouchard, P. (2007a). *La faune et la nature, ça compte ! Le tourisme lié à la chasse sportive : une contribution significative à l'économie régionale*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Repéré à <ftp://transfert.mern.gouv.qc.ca/public/Biblio/Mono/2011/12/0982067.pdf>

Bouchard, P. (2007b). *La faune et la nature, ça compte ! Le tourisme lié à la pêche sportive : une contribution significative à l'économie régionale*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Bureau Stratégie, Conseil et Relations avec les communautés. (2019). *Rapport annuel d'activités du poste de la MRC de Mékinac de la Sûreté du Québec* ([Rapport annuel]) (p. 14). Repéré à <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/01/18-19-mekinac.pdf>

Chambre des commerces de Mékinac. (s.d.). Mékinac j'achète. *Chambre de commerce de Mékinac*. Repéré à <https://ccmekinac.ca/mekinac-jachete/>

Commission de protection du territoire agricole du Québec [CPTAQ]. (2005). Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2005. Repéré à http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel_2009-2010/contenu/pdf/14_tableau_MRC.pdf

Commission de protection du territoire agricole du Québec [CPTAQ]. (2010). Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2010. Repéré à http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel_2004-2005/contenu/pdf/14_tableau_MRC.pdf

Commission de protection du territoire agricole du Québec [CPTAQ]. (2019). Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2019. Repéré à http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel_2018-2019/CPTAQ-RESULTATS_PAR_MRC_2018-2019.pdf

Conseil de la MRC de Mékinac. (2008). *Schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Mékinac* (p. 423). MRC de Mékinac.

Conseil de la MRC de Mékinac. (2016). Priorisation 2016-2019. Repéré à <https://www.mrcmekinac.com/wp-content/uploads/Plan-daction-FDT-2016-2019.pdf>

Conseil de la MRC de Mékinac. (2018). *Plan d'action 2018- service de développement économique* (n° 6 de 6) (p. 21). Repéré à <https://www.mrcmekinac.com/wp-content/uploads/PLAN-DACTION-2018-SDE.pdf>

Conseil de la MRC de Mékinac. (2020). Éléments d'intérêt et territoire d'intérêt [NAD 83].

Conseil international de la langue française. (1982). Perspective démographique. *Grand dictionnaire terminologique [GDT]*. Office de la langue française. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=17567507

Corporation transport adapté Mékinac. (s.d.). Corporation de transport adapté Mékinac. *CTA Mékinac*. Repéré à <http://www.ctamekinac.qc.ca/index.html>

Delisle, G. (2014, 10 décembre). La population de la Mauricie poursuit son vieillissement. *Le Nouvelliste*. Repéré à <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/la-population-de-la-mauricie-poursuit-son-vieillissement-96cb9763287071b9f97b844d22374cd8>

Dy, G., Martel, M., Joly, M., Dufour-Tremblay, G., Québec (Province), Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire, ... Direction des communications. (2019). *Les*

plans régionaux des milieux humides et hydriques: démarche d'élaboration (p. 75). Québec : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3749270>

Filteau, L. (2021, 15 juillet). Réponse-Demande d'information en tout genre.

Forcier, F., Gravel, M.-H., Vigneux, J., Luque, A., Demers, I., Filteau, L., ... Gamache, S. (2015). *Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020* (n° 2 de 6) (p. 134). SOLINOV.

Gordon, N. D., McMahon, T. A., Finlayson, B. L., Gippel, C. J. et Nathan, R. J. (2004). *Stream hydrology: an introduction for ecologists*. John Wiley and Sons.

Groupe de recherche en écologie des tourbières [GRET]. (2009). À propos. Tourbières. Le carbone. *Université Laval*. Repéré à <http://www.gret-perg.ulaval.ca/fr/a-propos/tourbieres/le-carbone/>

Hérouxville. (s.d.). Plan d'urbanisme de la municipalité de Hérouxville-résumé. Repéré à <http://municipalite.herouxville.qc.ca/wp-content/uploads/2016/08/plan-durbanisme.pdf>

Hydro-Québec. (2019). Poste de Mékinac à 230-25 kV et lignes d'alimentation à 230 kV, 4.

Institut de la Statistique du Québec [ISQ]. (2018, 19 décembre). Classement des MRC selon selon l'indice de vitalité économique, Québec. *Gouvernement du Québec*. Repéré à https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/classement_mrc.html#pivot_1=2016

Institut de la Statistique du Québec [ISQ]. (2019a). Nombre de ménages privés projetés, municipalités du Québec. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/index.html>

Institut de la Statistique du Québec [ISQ]. (2019b). Nombre de ménages privés, scénario Référence (A), MRC du Québec. *Gouvernement du Québec*. Repéré à https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/menprives_5ans_mrc_ed19.htm

Institut de la Statistique du Québec [ISQ]. (2019c). Nombre de ménages privés, scénario Référence (A), régions administratives du Québec. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/index.html#municipalites>

Institut de la Statistique du Québec [ISQ]. (2019d). Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>

Institut de la Statistique du Québec [ISQ]. (2019e). Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041. *Gouvernement du Québec*. Repéré à

https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/pop_5_ans_mrc_ed19.htm

Institut de la Statistique du Québec [ISQ]. (2019f). Population selon le groupe d'âge et le sexe, scénario Référence (A), MRC du Québec. *Gouvernement du Québec*. Repéré à https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/pop_part-grage_agemoy_mrc_ed19.htm

Institut de la Statistique du Québec [ISQ] et Statistique Canada. (2018). Exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec et Estimations démographiques intercensitaires. *Gouvernement du Québec*. Repéré à https://stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/evolution_localites.html#tri_pivot_1=3

Institut de la Statistique du Québec [ISQ] et Statistique Canada. (2020a). Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mrc-totaux.htm>

Institut de la Statistique du Québec [ISQ] et Statistique Canada. (2020b). Estimations de la population des municipalités, Québec. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mrc-totaux.htm>

Jutras, S. (2018). Mise à jour sur les enjeux de l'eau en milieu forestier. *Rendez-vous des OBV*, 51.

Ladouceur, S. (2018). *Indice de vitalité économique des territoires* ([Rapport technique et méthodologique]) (p. 57). Québec : Institut de la statistique du Québec [ISQ].

Lepage, B. (2019a, 3 février). De l'intérêt pour un tronçon du CN inutilisé [Journal]. *L'Hebdo Mékinac Des Chenaux*. Repéré à <https://www.lhebdomekinacdeschenaux.ca/de-linteret-pour-un-troncon-du-cn-inutilise/>

Lepage, B. (2019b, 18 juillet). Nouveau projet domiciliaire à Grandes-Piles. *L'Hebdo Mékinac Des Chenaux*. Repéré à <https://www.lhebdomekinacdeschenaux.ca/nouveau-projet-domiciliaire-a-grandes-piles/>

Lepage, B. (2020, 4 novembre). La Scierie Groleau relancée une nouvelle fois. *L'Hebdo Mékinac Des Chenaux*. Repéré à <https://www.lhebdomekinacdeschenaux.ca/la-scierie-groleau-relancee-une-nouvelle-fois/>

Limoge, B. (2009). biodiversité, services écologiques et bien-être humain. *Naturaliste canadien*, 133(2), 5.

Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés. , Article 13.1 RLRQ chapitre C-6.2. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). , Article 46.0.2 Chapitre Q-2 (2017). Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2#se:46>

Loi sur les compétences municipales (LCM)- article 103. , Article 103 C47.1(2006). Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/C-47.1?code=se:103&pointInTime=20201006#20201006>

Meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie [MIAM]. (s.d.). Répertoire - Entreprises agricoles & agroalimentaires en Mauricie. Repéré à <http://http://www.lemeilleurdelamauricie.com/repertoire?q=loc-40%2Cloc-41%2Cloc-45%2Cloc-46%2Cloc-48%2Cloc-42%2Cloc-43%2C>

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ]. (s.d.). Agrotourisme et tourisme gourmand. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/mauricie/Pages/agrotourisme.aspx>

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer [MEEDDM]. (2010). *Projet de caractérisation des fonctions écologiques des milieux en France* (p. 74). France. Repéré à http://www.pole-zhi.org/sites/default/files/documents/projet-caracterisation-fonction-ecologiques-milieux-france_0.pdf

Ministère de l'Économie et de l'Innovation [MEI]. (2019). *Portait régional de la Mauricie*. Repéré à https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Mauricie.pdf

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles [MERN]. (2020). Géobase du réseau hydrographique du Québec [GRHQ.] [Gouvernement du Québec]. *Données Québec*. Repéré à <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/grhq>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2020a). Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2020b). Milieux humides. Repéré à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2020c). Terrains contaminés - Système de gestion des terrains contaminés de la MRC de Mékinac. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/resultats.asp>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (s.d.i). Atlas des pressions exercées sur le milieu aquatique. *Gouvernement du Québec*. Repéré à http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas_pression/municipale/stations_epuration.asp

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH]. (2019, 11 décembre). Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [Gouvernement du Québec]. *mini express: affaires municipale set habitation*. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2019/n-13-11-decembre-2019/loi-sur-lamenagement-et-lurbanisme/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH]. (2020a). Localisation des immeubles en 2020. SIGAT Territoires. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/projet-sigat/territoires/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH]. (2020b). Plan d'urbanisme - Outils de planification. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-durbanisme/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH]. (2020c). Région administrative de la Mauricie. Gouvernement du Québec. Repéré à https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartothèque/Region_04.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH]. (2020d). Schéma d'aménagement et de développement - Outils de planification. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH]. (s.d. b). Indice de vitalité économique 2016 Mauricie (région 04). *Gouvernement du Québec*. Repéré à https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/DR_04_MRC.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH]. (s.d. a). Indice de vitalité économique - Indices -. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/indices-connaissances-et-outils/indices/indice-de-vitalite-economique/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH]. (s.d. c). Répertoire des municipalités de la MRC de Mékinac. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/350/>

Ministère des Transport du Québec [MTQ]. (2019). Québec 511 - Haltes routières. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.quebec511.info/fr/Diffusion/Haltes/Region.aspx?id=68>

Ministère des Transport du Québec [MTQ]. (2020). Convivialité vélo [Shapefiles]. Données Québec. Repéré à <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/convivialite-velo>

Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MDDELCC]. (2014). Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-Flore-situationCauses.htm>

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [MESS]. (s.d. a). La Mauricie et ses territoires. *Gouvernement du Québec*. Repéré à <https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/regions/mauricie/la-mauricie-et-ses-territoires/profils-socioeconomiques-enjeux-et-defis/mauricie/>

MRC de Mékinac. (2020a). Acheter chez nous. *MRC Mékinac*. Repéré à <https://www.mrcmekinac.com/service-aux-citoyens/acheter-chez-nous/>

MRC de Mékinac. (2020b). Affectation et zonage de la MRC de Mékinac [Shapefiles]. Ressource interne de la MRC.

OBVRLY. (2020). *Qualité de l'eau des puits privés de la Mauricie - Bilan de la phase 2 - 2019* (p. 58). Louiseville : Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY). Repéré à https://2b9fe459-1e48-4132-ad69-855c6a49d7da.filesusr.com/ugd/0b7df5_daa34d2a75294e7c8f16e11aee38f912.pdf

Page jaune. (s.d.). Taxis mékinac. *411.ca*. Repéré à <https://fr.411.ca/entreprise/recherche?q=taxis%20m%C3%A9kinac%20qc>

Pellerin, S. et Poulin, M. (2013). *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandation à des fins de conservation et de gestion durable* (p. 85 pages + annexes). Rapport déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Repéré à http://belsp.uqtr.ca/id/eprint/1135/1/Pellerin_2013_Analyse-situation-milieux-humides_A.pdf

Saint-Adelphe. (2009). *Plan d'urbanisme de Saint-Adelphe* (n° 2009-252). Repéré à http://www.st-adelphe.qc.ca/wp-content/uploads/2016/07/STA_r%C3%A8gl_plan_urba_2009-252_vigueur.pdf

Sainte-Thècle. (2016). *Plan d'urbanismes de Sainte-Thècle* (n° 332-2016) (p. 34).

Saint-Roch-de-Mékinac. (2015). *Plan d'urbanisme de Saint-Roch-de-Mékinac* ([PLU] n° 2015-07-002). Repéré à http://www.strochdemekinac.com/francais/documents/Revision_Plan_Urbanisme/STR_PU.pdf

Saint-Séverin. (2017). *Plan d'urbanisme de Saint-Séverin* (p. 31).

Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan [SAMBBA]. (2015). *Zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain. Plan directeur de l'eau : Portrait du bassin versant de la rivière Batiscan.* ([Plan directeur de l'eau]) (p. 204 + annexes).

Statistique Canada. (2017, 8 février). Profil du recensement, Recensement de 2016. *Gouvernement du Canada*. Repéré à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/search-recherche/lst/results-resultats.cfm?Lang=F&GeoCode=24&Letter=N&TABID=1&G=2&Geo1=ER&Code1=2470&Geo2=PR&Code2=24&type=0>

Statistique Canada. (2019). Profil du recensement, Recensement de 2016 - Mékinac, Municipalité régionale de comté [Division de recensement], Québec et Québec [Province].

Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2435&Geo2=PR&Code2=24&Data=Cout&SearchText=Mekinac&SearchType=Begins&SearchPR=01&TABID=1&B1=All>

Statistique Canada. (2020, 27 octobre). Tableau 32-10-0423-01 Entailles d'érables [Gouvernementale]. *Gouvernement du Canada*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210042301>

Tourisme Mauricie. (s.d.a). Archives des Randonnées et sentiers de marche. *Mauricie la belle d'à côté*. Repéré à <https://www.tourismemauricie.com/quoi-faire/activite-et-plein-air/randonnees-et-sentiers-de-marche/>

Tourisme Mauricie. (s.d.b). Les Véloboucles Mauricie - 350 km à découvrir à vélo. *Mauricie la belle d'à côté*. Repéré à <https://www.tourismemauricie.com/quoi-faire/activite-et-plein-air/velo-et-cyclotourisme/>

Tourisme Mékinac. (2016). Carte destination équestre. Repéré à <http://municipalite.herouxville.qc.ca/wp-content/uploads/2016/06/depliantequestre.pdf>

Tourisme Mékinac. (s.d.a). Planifiez vos Vacances en Mauricie ! *Tourisme Mékinac*. Repéré à <https://www.tourismemekinac.com>

Tourisme Mékinac. (s.d.b). Randonnée pédestre. *Tourisme Mékinac*. Repéré à <https://www.tourismemekinac.com/plein-air/randonnee-pedestre/cid-447>

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC]. (2004, 15 janvier). Zone industrielle. *TERMIUM Plus®*. Gouvernement du Canada. Repéré à https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=ZONE+INDUSTRIELLE&codom2nd_wet=1#resultreecs

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC]. (2007, 22 mars). Zone urbaine. *TERMIUM Plus®*. Gouvernement du Canada. Repéré à https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=zone+urbaine&codom2nd_wet=1#resultreecs

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC]. (2009a, 8 octobre). Secteur primaire. *Gouvernement du Canada*. Repéré à https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=secteur+primaire&index=alt&codom2nd_wet=1#resultreecs

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC]. (2009b, 8 octobre). Secteur secondaire. *Gouvernement du Canada*. Repéré à https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=secteur+secondaire&index=alt&codom2nd_wet=1#resultreecs

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC]. (2009c, 8 octobre). Secteur Tertiaire. *Gouvernement du Canada*. Repéré à

https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=secteur+Tertiaire&index=alt&codom2nd_wet=1#resultreco

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC]. (2009d, 8 octobre). Unité animale. *TERMIUM Plus*®. Repéré à https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&srchtxt=unit%C3%A9%20animale&i=&index=alt&sg_kp_wet=396842&fchrcrdnm=1#fichesaue-saverecord1

Trois-Rives. (2016). *Plan d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives* (n° 2016-02) (p. 37). Repéré à <https://trois-rives.com/documents/PLANdurbanisme.pdf>

Varin, M. (2013). *Cartographie de trois fonctions écologiques des milieux humides à l'aide d'indicateurs spatiaux dans un contexte d'aide à la décision* (Département de géomatique appliquée Faculté des lettres et sciences humaines). Université de Sherbrooke.

Vermot-Desroches, P. (2020, 5 novembre). Le «El Franco» atterrit dans Mékinac: un projet de 7 M\$ se développe à Trois-Rives. *Le Nouvelliste*. Repéré à <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/le-el-franco-atterrit-dans-mekinac-un-projet-de-7-m-se-developpe-a-trois-rives-fe9ddd0dff6306396b4d86e320a42e7b>

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, D. et Groupe Hémisphères. (2016). *Plan de conservation des milieux humides et autres milieux naturels, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville*, 71.

Annexe 1:

Dénombrement et fonction des
immeubles présents dans la MRC
de Mékinac (Qc)

Utilisation	Description	Nombre de bâtiments
1	Résidentielle	9534
1000	Logement	5324
1100	Chalet ou maison de villégiature	3187
1200	Maison mobile et roulotte	204
15	Habitation en commun	27
1911-1912	Pourvoirie	21
1913-1914	Camps de chasse et pêche et camp forestier	288
1900	Autres immeubles résidentiels	483
2-3	Industrie manufacturières	41
2000	Industrie d'aliments et de boissons	5
2320	Industrie de la chaussure	3
2499	Autres industries de produits textiles	1
2691	Industrie de gants	1
2700	Industrie du bois	9
2800	Industrie du meuble et d'articles d'ameublement	7
3049	Industrie de l'impression et de l'édition (combinées)	1
3200	Industrie de produit métalliques	6
3310	Industrie de machine agricoles	2
3480	Industrie construction et réparation d'embarcations	2
3899	Industrie de tous les autres produits chimiques	1
3900	Autres industries manufacturières	3
4	Transports, communications et services publics	226
4111	Chemin de fer (sauf touristique, aiguillage et gare de triage)	12
4200	Transport par véhicule moteur (Infrastructure)	16
4316	Réparation et entretien des avions	1
4500	Voie publique	91
4600	Terrain et garage de stationnement pour véhicules	5
4700	Industrie de l'information et industrie culturelle	27
4800	Infrastructures des services publics	71
4900	Autres transports, communication et services publics	3
5	Commerciale	147
5000	Centre commercial et immeuble commercial	3
5200	Vente au détail de produits de construction et quincaillerie	8
5300	Vente au détail de marchandise en général	4
5400	Ventre au détail de produit de l'alimentation	14
5500	Vente au détail de véhicule et de produit connexes	24
5600	Vente au détail de vêtements et d'accessoires	3
5700	Vente au détail de mobiliers de maison et d'équipements	2
5800	Hébergement et restauration	81
5900	Autre Activité de vente de détail	8



Utilisation	Description	Nombre de bâtiments
6	Services	150
6000	Immeuble à bureaux	1
6100	Finance, assurance et service immobilier	10
6200	Service personnel	15
6300	Service d'affaires	18
6400	Service de réparation	23
6500	Service professionnel	12
6600	Service de construction	13
6700	Service gouvernemental	27
6800	Service éducationnel	8
6910	Activité religieuse	14
6920	Fondation et organismes de charité	1
6990	Autres services divers	8
7	Culturelle, récréative et de loisirs	146
7100	Exposition d'objets culturels	6
7200	Rassemblement public	6
7410	Activité sportive	9
7420	Terrain de jeux et piste athlétique	12
7440	Activité nautique	8
7451	Aréna et activités connexes (patinage sur glace)	2
7490	Autres activité récréatives	66
7500	Centre touristique et camps de groupes	27
7610	Pars pour la récréation en général	8
7639	Autres parcs	3
8	Production et extraction de richesse naturelles	928
8120	Production animale	109
8130	Production végétale	358
8190	Autres activités agricoles	194
8200	Activité reliée à l'agriculture	4
8310	Foresterie et exploitation forestière	200
8399	Autres services reliés à la foresterie	2
8400	Pêche, chasse et activités connexes	32
8500	Exploitation minière et services connexes	29
9	Immeuble non exploités et étendues d'eau	3012
9100	Espaces de terrain non aménagé et exploité (incluant forêt)	2074
9220	Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve	876
9300	Étendue d'eau	11
9400	Espace de plancher inoccupé	23
9500	Immeuble en construction	28

Source: MAMH, 2020